

Collection

Études théoriques

no ET0513

**Complémentarité, convergence et
transversalité : la conceptualisation
de l'innovation sociale au CRISES**

Carole Tardif

sous la direction de
Denis Harrisson

Décembre 2005

Cahiers du CRISES - Collection Études théoriques - no **ET0513**
« **Complémentarité, convergence et transversalité : la conceptualisation de l'innovation sociale au CRISES** »
Carole Tardif

ISBN : **2-89605-201-1**

Dépôt légal : décembre 2005

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

PRÉSENTATION DU CRISES

Notre Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) est une organisation interuniversitaire qui étudie et analyse principalement « les innovations et les transformations sociales ».

Une innovation sociale est une intervention initiée par des acteurs sociaux pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles.

En se combinant, les innovations peuvent avoir à long terme une efficacité sociale qui dépasse le cadre du projet initial (entreprises, associations, etc.) et représenter un enjeu qui questionne les grands équilibres sociétaux. Elles deviennent alors une source de transformations sociales et peuvent contribuer à l'émergence de nouveaux modèles de développement.

Les chercheurs du CRISES étudient les innovations sociales à partir de trois axes complémentaires : le territoire, les conditions de vie et le travail et l'emploi.

Axe innovations sociales et territoire

- Les chercheurs de l'axe territoire s'intéressent principalement aux rôles des acteurs sociaux, et à leurs pratiques innovatrices, dans les recompositions territoriales contemporaines. Ils étudient notamment l'émergence de réseaux sociaux et leurs liens avec de nouvelles formes de territorialité ; les relations entre les entreprises, les acteurs sociaux et les instances politiques locales ; les identités locales et leurs liens avec le développement économique et social ainsi que les modalités de gouvernance territoriale.

Axe innovations sociales et conditions de vie

- Les chercheurs de l'axe conditions de vie s'attardent à repérer, décrire et analyser des innovations sociales visant l'amélioration des conditions de vie, notamment en ce qui concerne la consommation, l'emploi du temps, l'environnement familial, l'insertion sur le marché du travail, l'habitat, les revenus, la santé et la sécurité des personnes. Ces innovations se situent, généralement, à la jonction des politiques publiques et des mouvements sociaux : services collectifs, pratiques de résistance, luttes populaires, nouvelles manières de produire et de consommer, etc.

Axes innovations sociales, travail et emploi

- Les membres de l'axe travail et emploi centrent leurs travaux sur l'organisation du travail, la régulation de l'emploi et la gouvernance des entreprises dans le secteur manufacturier, dans la fonction publique et dans l'économie du savoir. Les recherches portent sur les dimensions organisationnelles et institutionnelles de l'emploi et du travail. Elles concernent tant les syndicats et les entreprises que les politiques publiques et s'intéressent à certaines thématiques comme les stratégies des acteurs, le partenariat, la gouvernance des entreprises, les nouveaux statuts d'emploi, le vieillissement au travail, la formation et l'économie du savoir.

LES ACTIVITÉS DU CRISES

En plus de la conduite de nombreux projets de recherche, l'accueil de stagiaires post-doctoraux, la formation des étudiants, le CRISES organise toute une série de séminaires et de colloques qui permettent le partage et la diffusion de connaissances nouvelles. Les cahiers de recherche, les rapports annuels et la programmation des activités peuvent être consultés à partir de notre site Internet à l'adresse suivante : www.cris.es.uqam.ca.

Denis Harrison
Directeur

NOTES SUR L'AUTEURE

Carole TARDIF est diplômée de maîtrise en géographie et poursuit des études de doctorat en études urbaines, à l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Champs de recherche : développement local et régional, développement économique, développement communautaire et développement social.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES	ix
RÉSUMÉ	xi
INTRODUCTION	1
1. MÉTHODOLOGIE	3
2. UN CENTRE DE RECHERCHE EN « ARCHIPEL »	7
2.1. Des collaborations de recherche : des îles et des ponts	8
2.2. L'utilisation des résultats de recherche : une intégration ?	15
3. ANALYSE DES THÉMATIQUES : UN CHAMP CONCEPTUEL COMMUN	21
4. INNOVATION ET TRANSFORMATION SOCIALES : ASPECTS COMPLÉMENTAIRES ET TRANSVERSAUX	27
4.1. Définitions commune et « axiales » de l'innovation sociale : quelques commentaires préliminaires.....	27
4.2. L'« économie sociale » comme source d'innovations : un ancrage commun.....	33
4.3. Innovation sociale, mode de gouvernance et modèle de développement : convergences et transversalité	35
CONCLUSION.....	53
ANNEXE 1 Ventilation des références	55
ANNEXE 2 Bibliographie commentée.....	57
BIBLIOGRAPHIE.....	77

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

TABLEAU 1	Axes et thèmes des textes analysés.....	4
TABLEAU 2	La grille de lecture	6
TABLEAU 3	Répartition des références citées selon les axes	7
TABLEAU 4	Les collaborations	10
TABLEAU 5	Compilation des collaborations internes et externes	11
TABLEAU 7	Thésaurus conceptuel du CRISES	23
TABLEAU 8	Les concepts transversaux et convergents	36
FIGURE 1-A	Les collaborations	12
FIGURE 1-B	Les collaborations (sans polarisation)	13
FIGURE 1-C	Collaborations selon les projets FQRSC 2004 (composition des équipes - membres réguliers)	14
FIGURE 2-A	Les références « autres travaux CRISES »	19
FIGURE 2-B	Les références « autres travaux CRISES » (sans polarisation).....	20

RÉSUMÉ

Le présent rapport de recherche tente de relever un défi de taille. Son objectif est de produire une synthèse de différents travaux de recherche sur l'innovation et les transformations sociales menés par les membres du CRISES, chacun à l'intérieur de son axe respectif (Innovations sociales et conditions de vie, Innovations sociales, travail et emploi, Innovations sociales et territoire). Cette synthèse devrait permettre, entre autres, de souligner les convergences, les complémentarités ainsi que les principaux éléments transversaux présents dans ces travaux.

Un autre but du rapport vise à mieux faire connaître les différents intérêts de recherche du CRISES. Une meilleure connaissance des recherches de chacun pourrait conduire à une plus grande intégration des résultats de recherche, susciter de nouvelles collaborations entre chercheurs et, finalement, consolider l'interaxe.

Il est à noter que le présent rapport constitue en fait le prolongement de deux autres recherches réalisées sous l'égide du CRISES, l'une sur les innovations sociales (Cloutier, 2003) et l'autre sur les transformations sociales (Petitclerc, 2003). Le présent rapport est constitué de trois parties. Une première section introduit et explique la méthodologie de recherche employée ainsi que la nature de notre échantillon de textes. Dans la seconde partie, nous analyserons le contenu de ces textes de façon à faire ressortir : 1) Le niveau d'intégration des travaux du CRISES via une analyse des références bibliographiques présentées par les auteurs ; 2) Les différentes thématiques et les objets/sujets de recherche ; 3) La conception de l'innovation et des transformations sociales que l'on peut élaborer à partir de ces textes. La conclusion soulignera les complémentarités, les convergences et les aspects transversaux que l'on peut retenir de notre analyse.

Carole Tardif

INTRODUCTION

Le présent rapport de recherche tente de relever un défi de taille. Son objectif est de produire une synthèse de différents travaux de recherche sur l'innovation et les transformations sociales menés par les membres du CRISES, chacun à l'intérieur de son axe respectif (*Axe innovations sociales et conditions de vie, Axe innovations sociales, travail et emploi, Axe innovations sociales et territoire*). Cette synthèse devrait permettre, entre autres, de souligner les convergences, les complémentarités ainsi que les principaux éléments transversaux présents dans ces travaux. L'ultime but que devrait atteindre cette recherche est de servir à alimenter les réflexions des membres du CRISES pour la constitution et le renforcement d'un axe de recherche transversal (interaxe) qui s'appuie sur une approche (vision) commune de l'innovation sociale et de ses rapports aux transformations sociales.

Un autre but du rapport vise à mieux faire connaître les différents intérêts de recherche d'un axe thématique par les deux autres axes du CRISES. Notre recherche se veut donc « rassembleuse » de ce point de vue. La segmentation de la problématique du centre, soit les innovations et les transformations sociales étudiées selon trois axes, a comme effet pervers de susciter une démarche en « silo », où les échanges entre les axes sont peu favorisés. Ainsi, il est possible que les chercheurs d'un axe soient peu avertis des résultats et des travaux entrepris par les chercheurs des autres axes. Une meilleure connaissance des recherches de chacun pourrait conduire à une plus grande intégration des résultats de recherche, susciter de nouvelles collaborations entre chercheurs et, finalement, consolider l'inter axe.

Il est à noter que le présent rapport constitue en fait le prolongement de deux autres recherches réalisées sous l'égide du CRISES, l'une sur les innovations sociales (Cloutier, 2003) et l'autre sur les transformations sociales (Petitclerc, 2003). La particularité de notre rapport est qu'il tente d'approfondir les notions d'innovation sociale et de transformation sociale par le biais des résultats internes et spécifiques au CRISES. Toutefois, comme les deux autres projets, notre rapport ne prétend à aucune exhaustivité dans le tour d'horizon de la recherche entreprise par les membres du centre et ce, en raison de l'ampleur et de la diversité des problématiques et des sujets couverts par ces derniers d'une part et, d'autre part, de la méthodologie retenue.

Le présent rapport est constitué de trois parties. Une première section introduit et explique la méthodologie de recherche employée ainsi que la nature de notre échantillon de textes. Dans la seconde partie, nous analyserons le contenu de ces textes de façon à faire ressortir :

1. Le niveau d'intégration des travaux du CRISES via une analyse des références bibliographiques présentées par les auteurs ;
2. Les différentes thématiques et les objets / sujets de recherche ;
3. La conception de l'innovation et des transformations sociales que l'on peut élaborer à partir de ces textes.

La conclusion soulignera les complémentarités, les convergences et les aspects transversaux que l'on peut retenir de notre analyse.

1. MÉTHODOLOGIE

La recherche a débuté en novembre 2003 par un appel de texte lancé à certains chercheurs membres réguliers du CRISES. Cet appel se devait d'assurer une représentativité équilibrée de chacun des trois axes du centre. Nous avons demandé au chercheur qu'il sélectionne deux ou trois textes (articles de préférence) récents les plus représentatifs de ses travaux sur la question de l'innovation et des transformations sociales à l'intérieur de l'axe auquel il appartient. Une première série de textes a été ainsi recueillie et analysée. Un second appel a dû être lancé en avril 2004 pour établir un équilibre dans les thématiques et entre les différents axes. Au total, 49 textes ont été analysés et sont l'objet du présent rapport.

Le Tableau 1 permet de voir la distribution des textes selon la structure de la programmation de recherche au CRISES, telle que celle-ci est définie à l'intérieur du texte de présentation du centre (CRISES, non daté). Ainsi, pour l'axe *innovations sociales, travail et emploi*, un total de quatorze textes a été retenu et analysé ; pour l'axe *innovations sociales et conditions de vie*, dix-sept textes et, douze autres pour l'axe *innovations sociales et territoire*. Six textes ont été considérés comme relevant de l'interaxe : il s'agit, entre autres, de Cloutier (2003), Petitclerc (2003), CRISES (non daté) ainsi que de trois textes de synthèse de B. Lévesque (2001, 2002 et 2003). Nous avons aussi étudié cinq projets de recherche qui ont été déposés au concours FQRSC en novembre 2004 par les membres du CRISES.

Une première analyse tente de vérifier le niveau d'intégration des travaux ainsi que les collaborations entre les chercheurs du CRISES. Cette analyse se base sur les références bibliographiques des différents textes soumis par les auteurs. Nous avons ainsi distingué du total des références celles qui réfèrent aux travaux antérieurs du chercheur, celles qui relèvent de travaux faits en collaboration et, finalement, les références aux autres travaux du CRISES sans l'(les) auteur(s) de l'article étudié.

Nous avons, par la suite, constitué une bibliographie commentée (traitement sur logiciel *End Note*) pour l'ensemble des textes. Le commentaire a principalement été établi à partir des résumés des articles et des introductions qui permettent de situer la problématique développée lorsqu'il s'agit de parties ou de chapitres de livre. Les résumés sont donc le fait des chercheurs eux-mêmes qui positionnent leurs questionnements et anticipent les résultats attendus. L'analyse de la bibliographie commentée permet ainsi de déterminer un corpus de notions et de concepts communs qui transcendent les axes *per se*.

Une dernière analyse plus approfondie et détaillée du contenu des articles a été produite à partir d'une grille de lecture commune. Cette grille est présentée au Tableau 2. Une banque de données sur logiciel *File Maker Pro* comprenant près de 650 fiches de lecture a été constituée grâce à cette dernière. Les éléments d'analyse s'attachent à définir les principales caractéristiques (formes, acteurs, structures) de l'innovation et des transformations sociales, les processus, le contexte et les

conditions de leur mise en œuvre, les approches théoriques appliquées, les méthodes d'analyse, etc. Il s'agit ici de retracer le maximum d'information sur l'étude de l'innovation et des transformations sociales produite par les chercheurs membres du CRISES. Cette fois-ci, les textes ont été regroupés selon les axes thématiques. Les différents concepts retenus permettront de faire ressortir les convergences, les complémentarités ainsi que les spécificités de chacun de ceux-ci.

TABLEAU 1
Axes et thèmes des textes analysés

THÈME	AXES	OBJECTIF	SOUS-THÉMATIQUES	PROJETS DE RECHERCHE	NOMBRE
INNOVATIONS ET TRANSFORMATIONS SOCIALES	travail et emploi	Caractériser le système québécois d'innovation sociale	Innovation au travail (organisation et relations du travail)	Établissements et entreprises ; secteurs industriels ; fonction publique ; économie sociale	8
			Formes d'emploi et nouvelles compétences	Mutations du travail, diversité de la main-d'œuvre ; travail atypique, pluriactivité ; travail-famille, insertion	4
			Institutionnalisation et diffusion des innovations	Négociation collective ; fonds de travailleurs ; formation ; instances de concertation locales, sectorielles, régionales et sommets socio-économiques	1
			Système québécois d'innovations sociales	Caractéristiques et spécificités, mise en rapport avec les autres axes ; comparaisons internationales	1
	conditions de vie	Caractériser le système québécois d'innovation dans les services aux personnes	Innovation dans les services de proximité	Logement social et communautaire ; aide à domicile ; CPE ; services aux populations spécifiques	3
			État social et le renouvellement des régulations sociales	Reconfiguration de l'État providence ; parcours d'insertion sociale et professionnelle ; lutte contre la pauvreté ; histoire ; comparaisons internationales	8

THÈME	AXES	OBJECTIF	SOUS-THÉMATIQUES	PROJETS DE RECHERCHE	NOMBRE	
			Innovations dans le réseau institutionnel	Services santé et bien-être ; réformes ; internement et institutionnalisation ; formes de gouvernance	2	
			Innovation dans les services relevant de la nouvelle économie	OBNL ; secours mutuels, coopératives de solidarité (intermédiaires ou interfaces marché-État) ; système québécois ; comparaisons internationales	4	
	rapport au territoire	Caractériser la diversité des milieux innovateurs et les conditions de leur reproduction	Milieux innovateurs	Réseaux locaux de coopération et d'échange ; regroupement d'entreprises ; rapports aux réseaux locaux et externes	4	
			L'occupation du territoire et l'emploi	Métropolisation ; initiatives de revitalisation (rurales et urbaines) ; mobilisations locales ; insertion par l'emploi ; empowerment des acteurs sociaux locaux	3	
			Politiques de développement local et les nouvelles gouvernances	Politiques de décentralisation et développement ; gouvernances locales avec société civile, rapport métropole hinterland ; stratégies et outils de développement local ; comparaisons	5	
				Interaxe	Synthèses	6
				Total des textes		49

TABLEAU 2
La grille de lecture

CONCEPTS	TRAVAIL ET EMPLOI	CONDITION DE VIE	TERRITOIRE
Innovations sociales			
Transformations sociales			
Contexte			
Conditions d'émergence			
Formes			
Processus			
Organisations			
Institutions			
Structures			
Acteurs-Agents			
Relations			
Règles / Normes			
Théorie			
Empirie			

2. UN CENTRE DE RECHERCHE EN « ARCHIPEL »

Cette section se donne comme objectif de vérifier le niveau d'intégration des recherches produites au CRISES dans les différents axes. Nous posons comme hypothèse que les références indiquent le niveau de connaissance et d'utilisation des résultats de recherche des membres du CRISES par les différents chercheurs. Nous pensons qu'il existe des croisements possibles et des rapprochements, de nature soit empirique ou théorique, entre les thématiques développées étant donné que les axes constituent un premier nœud d'intégration des résultats de recherche. Des affinités devraient donc s'être développées à l'intérieur de ceux-ci, ce que pourraient indiquer les mentions bibliographiques. Il est à noter qu'ici l'*interaxe* présente une situation particulière qui s'explique par le biais lié à la nature des textes qui ont été classés dans cette catégorie. Nous excluons plus particulièrement trois textes (Cloutier, 2003 ; Petitclerc, 2003 ; CRISES, non daté) car les résultats ne seront pas pertinents quant à l'objectif recherché et qui est de vérifier le niveau d'intégration des travaux au CRISES.

Un total de 1 788 références bibliographiques a été recensé pour les 46 textes retenus (Tableau 3). La ventilation des résultats en fonction des axes est présentée à l'Annexe 1. 60 % des références sont francophones et environ 12 % du total des citations réfèrent aux travaux antérieurs des chercheurs eux-mêmes. Pour ces travaux antérieurs, il est à souligner que les collaborations de recherche s'y révèlent très importantes. En effet, trois références sur cinq sont des articles ou des ouvrages avec plus de deux auteurs et souvent, ces derniers sont aussi des membres du CRISES. La mention d'un article ou d'un ouvrage étant le fait d'un autre chercheur du CRISES, mais sans que l'auteur du texte étudié y ait participé, est moins fréquente, environ 7 % des références citées. Cette tendance générale s'inscrit dans chacun des axes avec, cependant, quelques nuances.

TABLEAU 3
Répartition des références citées selon les axes

AXE	RÉFÉRENCES TOTALES	ANGLOPHONES (%)	FRANCOPHONES (%)	ANTÉRIEURS (%)	COLLABORATIONS (%)	CRISES (%)
Travail et emploi	735	66	34	11	62	4
Conditions de vie	372	25	75	10	56	14
Territoire	521	22	78	13	71	6
TOTAL*	1 788	42	58	12	64	7

*Voir la ventilation en Annexe 1. La différence entre les totaux s'explique par l'exclusion des trois textes Lévesque (2001, 2002 et 2003) de l'Axe innovations sociales, travail et emploi.

En effet, les textes soumis par les chercheurs dans les trois axes nous indiquent des proportions équivalentes en ce qui concerne la mention de leurs travaux antérieurs soit, approximativement, entre 10 % et 13 % du total des références bibliographiques données. Toutefois, un plus grand nombre de références sont le fait de collaborations dans l'axe *innovations sociales et territoire* comparativement aux deux autres axes. Quant à la référence aux autres travaux du CRISES, de même que pour la langue, les résultats sont spécifiques à l'axe dont il sera question.

Ainsi, les chercheurs de l'axe *innovations sociales, travail et emploi* semblent plus tournés vers les textes anglais. Ici, nous remarquons une inversion par rapport à la tendance identifiée par le total. Aussi, ils semblent faire très peu référence aux autres travaux de recherche du CRISES. Nous retrouvons un écart d'environ 50 % entre la tendance générale et celle établie par cet axe. Au niveau des collaborations, l'axe se retrouve dans la moyenne. À l'autre extrémité, les membres de l'axe *innovations sociales et conditions de vie* auraient tendance à référer plus volontairement aux travaux produits par les autres chercheurs du CRISES ; à peu près 14 % des références totales, ce qui constitue le double de la tendance générale. Les références sont largement de langue française (75 %). Toutefois, les citations de travaux antérieurs étant des collaborations de recherche semblent moins fréquentes que dans les deux autres axes (56 %). Pour leur part, les chercheurs de l'axe *innovations sociales et territoire*, sont ceux qui se réfèrent le plus souvent à leurs travaux antérieurs et, ces derniers représentent très souvent des collaborations de recherche. Les références données sont, comme dans l'axe *innovations sociales et conditions de vie*, françaises. Quant aux autres travaux du CRISES, on s'y réfère légèrement moins que la moyenne.

Que nous apprennent ces quelques indications sur le niveau d'intégration des travaux de recherche du CRISES dans chacun des axes et comment pourrions-nous interpréter ces résultats ?

2.1. Des collaborations de recherche : des îles et des ponts

Dans un premier temps, les données sur les références aux travaux antérieurs et sur les collaborations seraient typiques des pratiques et des conventions universitaires : on se cite modestement (question de crédibilité ?) et les collaborations demeurent des pratiques incontournables, nécessaires et souhaitées dans un centre de recherche et dans le monde universitaire contemporain en général. Ce qu'il s'agirait de voir ici c'est la logique de ces liens de collaboration, c'est-à-dire leur cohérence par rapport à la dynamique interne normalement souhaitée par les membres du CRISES, surtout dans la perspective où ils cherchent à constituer un axe transversal. Dès lors, la question qui se pose est : **Qui travaille avec qui ?** C'est ce sur quoi nous renseignent les données sur les collaborations de recherche. Les liens de collaboration ont été reconstitués à partir des références bibliographiques indiquées au Tableau 4.

En faisant la compilation de ces données et, en séparant les collaborations internes au CRISES et les collaborations externes (Tableau 5), nous constatons, en premier lieu, que deux chercheurs ont collaboré dans chacun des trois axes. Il s'agit de Lévesque et Bélanger qui représentent le noyau fondateur du CRISES. L'*axe innovations sociales, travail et emploi* compte 23 collaborateurs externes et 11 collaborateurs CRISES provenant principalement du même axe. L'*axe innovations sociales et conditions de vie* possède 20 collaborateurs extérieurs et cinq collaborateurs CRISES dans les deux autres axes. L'*axe innovations sociales et territoire* donne lieu à un moins grand nombre de collaborations externes (16), à 12 collaborations interaxes et à neuf collaborations intra axes. La Figure 1a) illustre de façon graphique la configuration des diverses collaborations de recherche intra et interaxes.

Le « *mapping* » des collaborations entre chercheurs laisse entrevoir une structure en « archipels » qui devient encore plus visible lorsque l'on fait abstraction de l'effet de polarisation exercé par le noyau fondateur (Figure 1b). Ainsi, on remarque, en premier lieu, que des chercheurs semblent isolés et entretenir peu de collaboration de recherche à l'intérieur du CRISES. Dans un second temps, des équipes formant de petits archipels sont visibles. Un premier noyau se retrouve dans l'*axe innovations sociales, travail et emploi*. Dans cet axe, des collaborations de recherche se sont produites mais elles demeurent isolées les unes des autres. Un second pôle s'est formé dans l'*axe territoire*. Ici, ce noyau est relié aux autres collaborations de recherche réalisées dans cet axe. De plus, deux ponts se sont construits entre l'*axe territoire* et les deux autres axes. La situation de l'*axe conditions de vie* est assez particulière. En effet, les collaborations de recherche intra axes sont minimales mais, par contre, elles sont plus orientées vers l'*axe territoire*.

En regardant la composition des équipes de recherche formées pour les projets FQRSC 2004 soumis en novembre 2003 (Figure 1c), nous voyons que de nouveaux chercheurs viennent se greffer à ces noyaux déjà en place. Ici, une analyse plus exhaustive de l'ensemble des subventions de recherche reçues successivement au cours de cinq dernières années pourrait illustrer la composition/recomposition des équipes et ainsi démontrer la robustesse de certaines collaborations. Il faudrait bien entendu tenir aussi compte de l'ancienneté des chercheurs au sein du CRISES.

TABLEAU 4
Les collaborations

AXE	TEXTE	COLLABORATEURS
Travail	Bellemare (1999)	NIL
	Bellemare (2000)	NIL
	Bellemare et C.D Bouchard (2003)	Briand
	Bélanger, Lapointe, Lévesque (2002)	Comeau, Lévesque, Lapointe, Bourque, Bélanger
	Harrisson (2002)	Laplante
	Harrisson et Carrière (1997)	Laplante
	Harrisson, Laplante et St-Cyr (2001)	NIL
	Harrisson. et Laberge (2002)	NIL
	Harrisson, Laplante, Bellemare (2003)	Harrisson, Bellemare, Laplante
	Lapointe (2001)	Bélanger
	Lapointe, Cucumel, Bélanger, Lévesque, Langlois (2003)	Lapointe, Bélanger, Lévesque, Grant
	Lesemann (2003a)	NIL
	Lesemann et Goyette (2003b)	D'Amours
	Lesemann, coll. Beausoleil et Crespo (2003c)	D'Amours
Condition de vie	Aranguiz et Fecteau (1998)	NIL
	Boucher (2001)	Bélanger, Lévesque, Favreau
	Boucher (2004)	Bélanger, Lévesque
	Boulianne (2001)	NIL
	Boulianne (2002)	NIL
	Boulianne (2003a, b et c)	Texte sans bibliographie
	Comeau (2001a)	NIL
	Comeau (2001b)	NIL
	Comeau et Demers, C. (2003)	Vaillancourt, Turcotte
	Fecteau (1999)	NIL
	Vaillancourt, Aubry et Jetté (2003)	Lévesque
Territoire	Bernier, Bouchard, Lévesque (2002)	Bélanger, Bourque, Hafsi, Mendell
	Bouchard, Bourque, Lévesque (2000)	NIL
	Bouchard (2004)	Bernier, Lévesque, Bourque, Fontan, Saucier, Thivierge
	Bouchard et Rondeau (2004)	Bernier, Lévesque
	Favreau (1998)	Boucher, Lévesque
	Favreau (2000)	Boulianne
	Favreau et van Kemenade. (2000)	NIL
	Fontan, Klein, Tremblay (2004)	Texte sans bibliographie
	Fontan, Klein, Lévesque (à paraître)	Fontan, Klein, Tremblay, Lévesque
	Klein, Tremblay et Fontan (2003)	Klein, Fontan, Tremblay
	Lévesque et Crevier (2002)	Bélanger, Grant, Bourque, Forgues, Klein, Fontan, Mendell
	Malo, Lévesque et Girard (1998)	Bélanger, Bouchard
	Saucier (2002)	Thivierge
Saucier et Légaré (2003)	NIL	

AXE	TEXTE	COLLABORATEURS
	Tremblay, Klein, Fontan, Rousseau (2003)	Fontan, Klein, Tremblay
Interaxe	Lévesque (2001)	Bélanger, Grant, Klein, Fontan
	Lévesque (2002)	Bélanger, Grant, Comeau, Bourque, Forgues, Mendell
	Lévesque (2003)	Bélanger, Grant, Comeau, Vaillancourt, Favreau, Lapointe, Cucumel

TABLEAU 5
Compilation des collaborations internes et externes

TRAVAIL ET EMPLOI		CONDITIONS DE VIE		TERRITOIRE	
CRISES	Externe	CRISES	Externe	CRISES	Externe
Travail = 9	23	Travail = 3	20	Travail = 5	16
Conditions = 1		Conditions = 1		Conditions = 2	
Territoire = 1		Territoire = 1		Territoire = 7	

FIGURE 1-A
Les collaborations

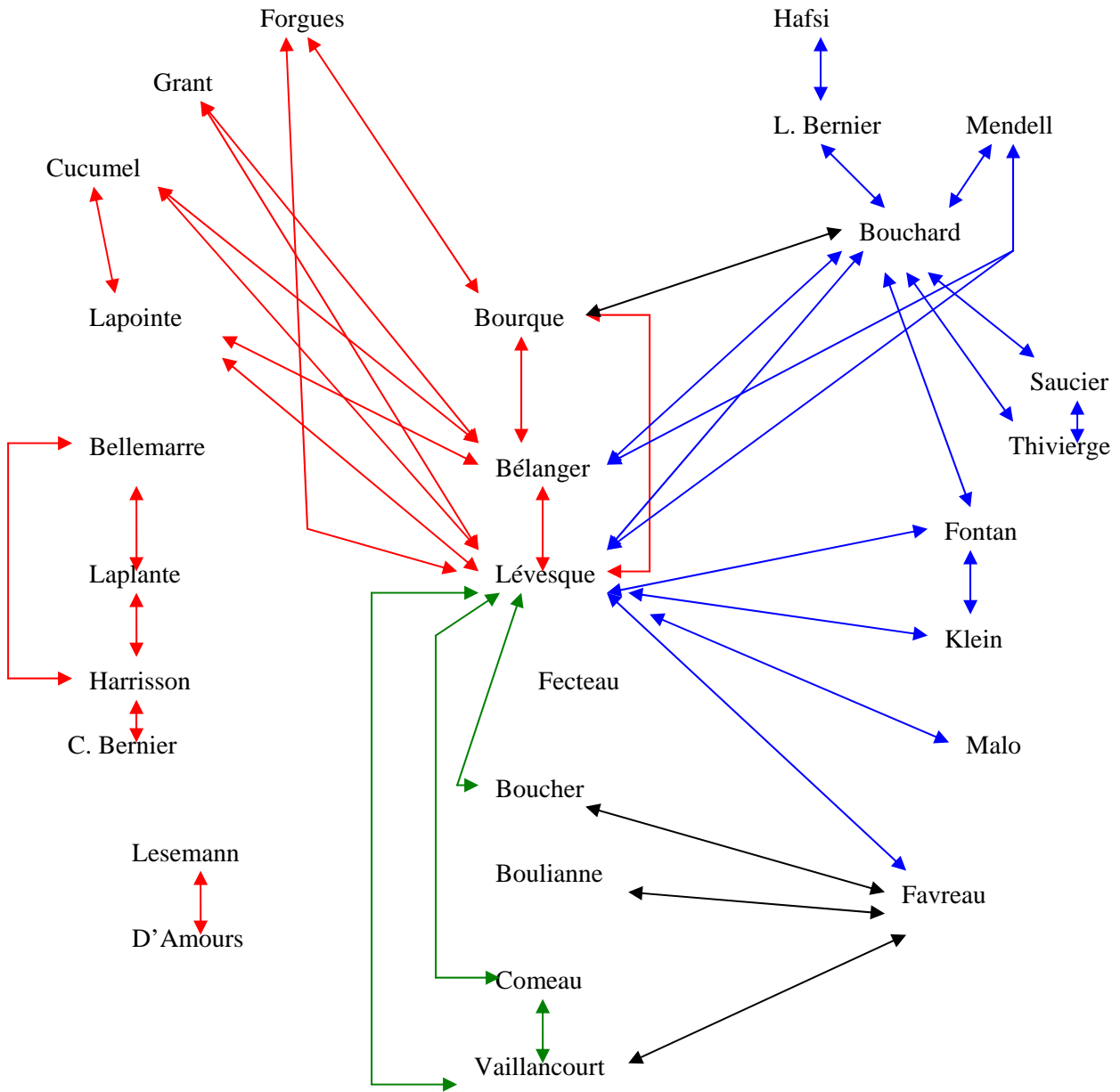


FIGURE 1-B
Les collaborations
(sans polarisation)

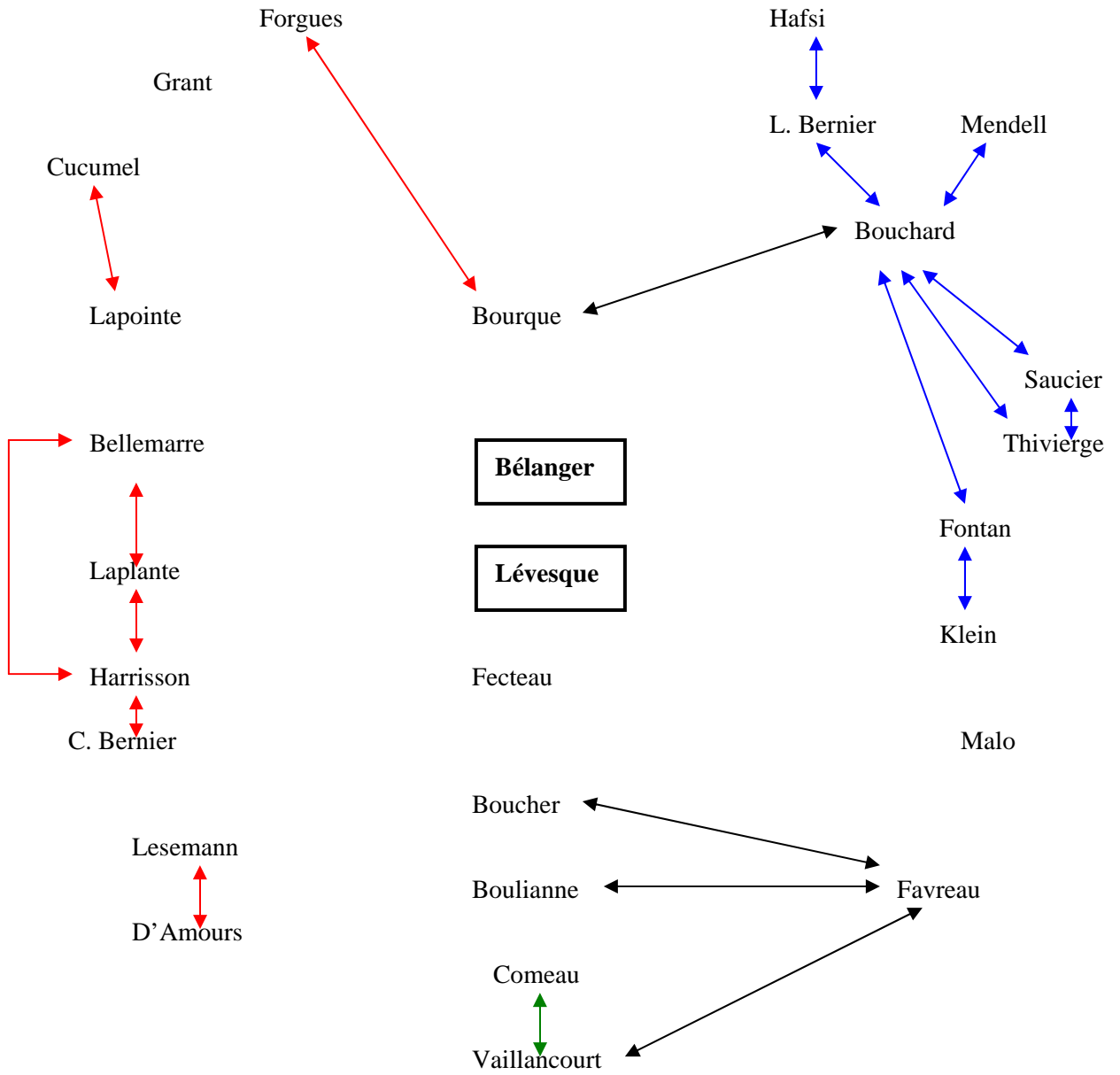
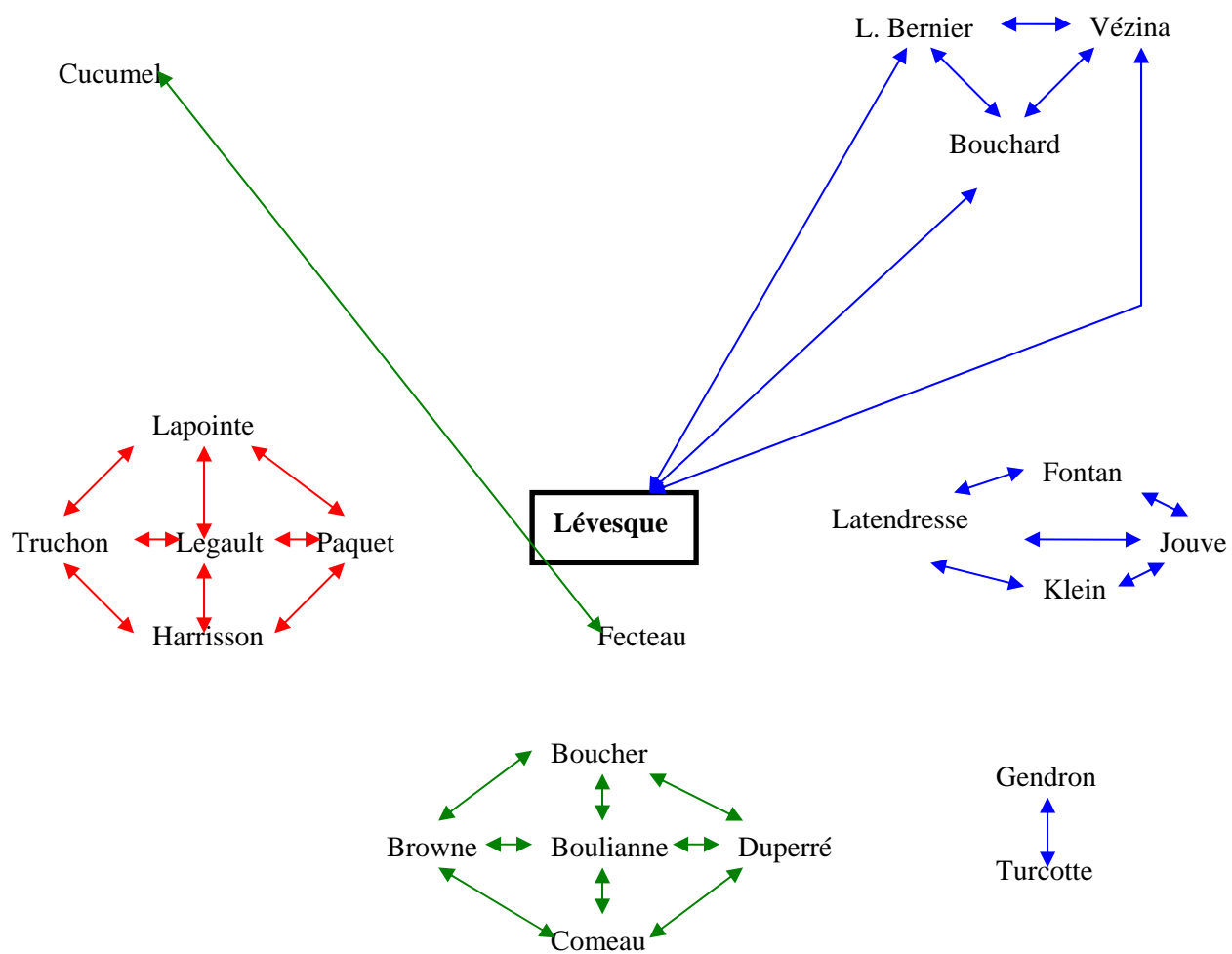


FIGURE 1-C
Collaborations selon les projets FQRSC 2004
(composition des équipes - membres réguliers)



2.2. L'utilisation des résultats de recherche : une intégration ?

Nous avons constaté, à partir des références bibliographiques, qu'il existe des niveaux de collaboration entre les membres du CRISES. Pour sa part, les données concernant l'utilisation des résultats de recherche des autres membres du CRISES, seraient encore plus indicatives de la tendance (ou non) à l'intégration des résultats de recherche dans et entre les axes par les différents chercheurs. Ici, il faut regarder **quels sont les travaux que l'on utilise et quelle est la provenance de ceux-ci ?** Rappelons que seulement 4 % des références faites par les chercheurs de l'*axe innovations sociales, travail et emploi* utilisent des résultats du CRISES autres que ceux de leur propre axe, ce sont 6 % dans le cas de l'*axe territoire* et 14 % pour l'*axe conditions de vie* (ref. Tableau 3 *supra*). Un certain pourcentage représente des références aux travaux d'étudiant-e-s sous la direction des chercheurs. Nous les avons exclus car nous ne nous intéressons qu'aux résultats de recherche des membres réguliers du CRISES. Le Tableau 6 présente la compilation des citations. Nous avons procédé de la même façon que pour les collaborations afin de déterminer la structure des liens qui se dégage. Cette structure est illustrée aux Figures 2 a et 2 b. Il est à noter que le sens des vecteurs indique le texte cité (par ex. : Lesemann cite D'Amours).

Encore une fois, nous voyons la polarisation exercée par les travaux des deux membres fondateurs (Figure 2 a). Une seconde remarque concerne la densification et la complexification de la structure des liens dont le trait marquant est certainement le « dialogue » instauré entre les chercheurs des *axes conditions de vie* et *territoire*. Celui-ci devient plus explicite lorsqu'on s'attarde à l'analyse de la Figure 2 b sans l'effet de polarisation du duo fondateur. Ainsi, le transfert des résultats de recherche est à la fois interne à ces deux axes et externe à ceux-ci. Dans le cas de l'*axe innovations sociales, travail et emploi*, on ne recense aucune citation des membres des autres axes et relativement peu de mention des travaux produits dans l'axe lui-même.

L'utilisation des résultats de recherche de l'ensemble des autres chercheurs peu importe leur axe d'appartenance semble donc être une pratique bien établie en ce qui concerne les *axes conditions de vie* et *territoire*. Ceci tendrait à démontrer une bonne intégration de la mémoire collective du CRISES. Comparativement, nous remarquons un relatif isolement de l'*axe travail et emploi*.

Comment pourrait-on expliquer le peu de mention des autres travaux de recherche du CRISES dans l'*axe innovations sociales, travail et emploi* comparativement aux deux autres axes ? Une première explication tiendrait à la sélection des textes qui offre un éventail large des problématiques traitées dans le premier cas : travailleurs, vieillissement et économie du savoir ; processus de réorganisation du travail en entreprise ; processus de réorganisation du travail dans la fonction publique ; le destinataire-acteur ; institutions et modèle de développement ; etc. Dans un tel éventail, les probabilités de trouver des affinités sont réduites. Dans le cas de l'*axe conditions de vie*, il semble exister un point de rencontre possible, soit celui de la production et de la consommation collective de services et de biens (logement coopératifs, jardins collectifs, etc.).

Une seconde explication serait des positions théoriques et méthodologiques trop distantes pour être intégrées. Ainsi, les approches conceptuelles et les choix empiriques découlant des problématiques élaborées par les membres de l'*axe innovations sociales, travail et emploi* cloisonneraient les productions de recherche en blocs plus difficilement conciliables, tandis que pour l'*axe innovations sociales et conditions de vie*, une préoccupation commune d'insertion ou encore de développement local et communautaire pourrait faciliter l'intégration des résultats de recherche des autres axes. La situation du dernier axe serait entre ces deux positions.

Une troisième et dernière explication serait de type historique. En effet, les *axes conditions de vie* et *territoire* formaient anciennement un seul et même axe. Donc, il subsiste toujours des affinités entre les chercheurs et les problématiques étudiées. Les collaborations de recherche ont été maintenues et les travaux de chacun sont bien connus.

Ces hypothèses pourront être approfondies en conclusion. Mais, un constat ressort clairement : tout se passe comme si, en faisant abstraction du duo fondateur Bélanger-Lévesque, l'*axe innovations sociales, travail et emploi* semblait perdre une grande partie de son potentiel intégrateur, à la fois du point de vue des collaborations de recherche (Figures 1 a et b) et de la connaissance des travaux entrepris dans les autres axes du CRISES (Figures 2 a et b).

TABLEAU 6
Les autres recherches « CRISES » citées

AXE	TEXTE	CHERCHEURS CITÉS
Travail	Bellemare (1999)	NIL
	Bellemare (2000)	Bélanger, Lévesque; Grant
	Bellemare et C.D Bouchard (2003)	Paquet
	Bélanger, Lapointe, Lévesque (2002)	Bourque, Harrisson, Laplante
	Harrisson (2002)	Lapointe; Grant, Bélanger, Lévesque
	Harrisson et Carrière (1997)	NIL
	Harrisson, Laplante et St-Cyr, L. (2001)	Lapointe
	Harrisson et Laberge (2002)	NIL
	Harrisson, Laplante, Bellemare (2003)	Paquet
	Lapointe (2001)	Bélanger, Lévesque, Grant; Harrisson, Laplante
	Lapointe, Cucumel, Bélanger, Lévesque, Langlois (2003)	Harrisson, Laplante, Bernier
	Lesemann (2003a)	NIL
	Lesemann et Goyette (2003b)	D'Amours
	Lesemann coll. Beausoleil et Crespo (2003c)	D'Amours
Condition de vie	Aranguiz et Fecteau (1998)	NIL
	Boucher (2001)	Bélanger, Lévesque, Grant, Klein, Bourque, Favreau, Vaillancourt, Lesemann, Forgues
	Boucher (2004)	Vaillancourt, Favreau, Bélanger, Lévesque
	Boulianne (2001)	Bélanger, Lévesque
	Boulianne (2002)	Favreau; Klein, Lévesque
	Boulianne (2003a, b et c)	Textes sans bibliographie
	Comeau (2001a)	Bélanger, Lévesque, Boucher, Klein, Fontan

AXE	TEXTE	CHERCHEURS CITÉS
	Comeau (2001b)	Bélanger, Lévesque, Favreau, Thivierge, Grant, Vaillancourt
	Comeau et Demers, C. (2003)	Favreau, Vaillancourt
	Fecteau (1999)	NIL
	Vaillancourt, Aubry et Jetté (2003)	Comeau
Territoire	Bernier, L., Bouchard, M., B. Lévesque (2002)	Bélanger, Bourque
	Bouchard, M. Bourque, G.L., Lévesque, B. (2000)	Favreau, Bourque
	Bouchard, M. (2004)	Bélanger, Lévesque, Comeau, Fontan
	Bouchard, M. et Rondeau, J. (2004)	Lévesque, Mendell, Rouzier, Gendron
	Favreau (1998)	Bélanger, Lévesque, Boucher, Grant, Leduc-Browne, Malo, Vaillancourt, Klein
	Favreau (2000)	Boulianne
	Favreau et van Kemenade. (2000)	NIL
	Fontan, Klein, Tremblay (2004)	NIL
	Fontan, J.M., Klein, J.L., Lévesque, B (à paraître)	Jouve
	Klein, Tremblay et Fontan (2003)	NIL
	Lévesque et Crevier (2002)	Fontan, Bourque
	Malo, Lévesque et Girard (1998)	NIL
	Saucier (2002)	Favreau, Lévesque
	Saucier et Légaré (2003)	Boucher, Favreau, Lévesque, Fontan
	Tremblay, Klein, Fontan, Rousseau (2003)	NIL
Inter axe	Lévesque (2001)	Bourque, Klein
	Lévesque (2002)	Bourque, Lapointe, Vaillancourt
	Lévesque (2003)	Bourque, Vaillancourt

FIGURE 2-A
Les références « autres travaux CRISES »

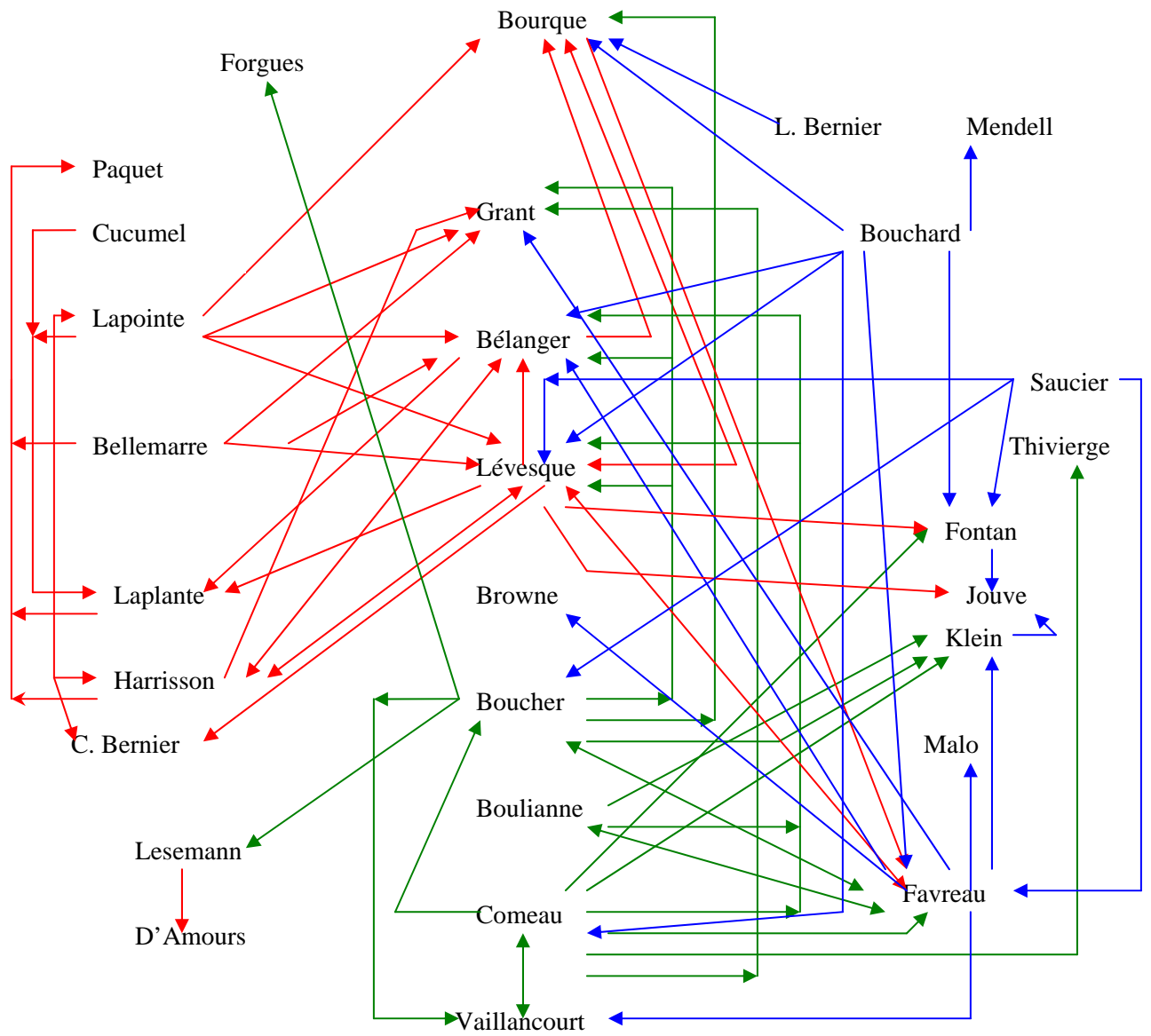
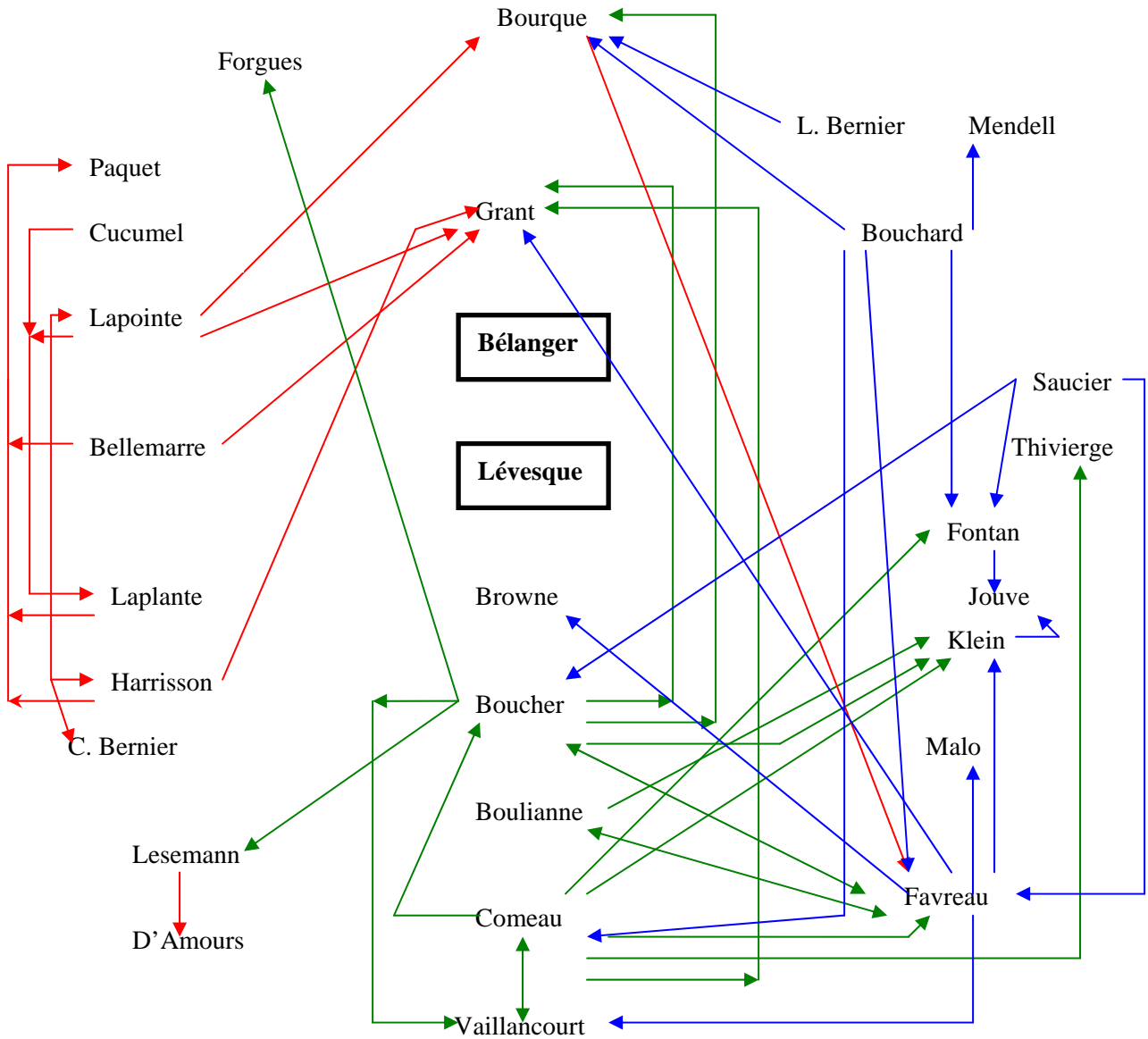


FIGURE 2-B
Les références « autres travaux CRISES »
(sans polarisation)



3. ANALYSE DES THÉMATIQUES : UN CHAMP CONCEPTUEL COMMUN

Comme nous l'avons mentionné en introduction, ce rapport de recherche se veut le prolongement de deux autres recherches sur les innovations et les transformations sociales. Nous allons donc construire notre analyse du contenu des articles sélectionnés autour des éléments de conclusion que ces deux recherches ont produits. Dans son rapport, Cloutier, 2003, dégage quelques caractéristiques de l'innovation sociale. Selon elle :

(...) pour la plupart de chercheurs, l'innovation sociale est une réponse nouvelle visant le mieux être des individus et/ou des collectivités. Elle se définit par son **caractère novateur** et son **objectif** qui prévoit des conséquences sociales positives.

En revanche, plusieurs chercheurs définissent également l'innovation sociale par son **processus**. Autrement dit, pour répondre à ce titre, l'innovation sociale doit respecter certaines exigences en ce qui concerne son processus de création et de mise en œuvre. L'innovation sociale est alors celle qui résulte de la coopération entre une diversité d'acteurs. Sous cet angle, l'innovation sociale peut être envisagée comme un processus d'apprentissage collectif et de création de connaissances. Elle exige également la participation des usagers et ce, à des degrés divers variables au cours du déroulement du processus de création et de mise en œuvre de l'innovation sociale.

Cloutier, 2003 ; 41-42

Pour sa part, Petitclerc (2003), tentant de cerner les éléments d'une théorie des transformations sociales, pose le constat suivant :

Ainsi, nous avons constaté que la recherche concernant les innovations sociales peut être éclairée par le débat, central en sciences sociales depuis la fin des années 1970, sur **les rapports entre acteurs et structures**. En fait, les innovations sociales ne sont-elles pas l'incarnation même de cette capacité des acteurs sociaux à s'affranchir partiellement des déterminismes de leur environnement ? À cet égard, plus que la simple capacité des acteurs à défendre leurs intérêts personnels, nous avons vu que c'est **leur capacité de s'entendre avec autrui**, notamment dans **les réseaux et les mouvements sociaux**, qui leur permet de se libérer **des contraintes organisationnelles et institutionnelles** afin de penser **le nouveau**.

(...) On peut finalement poser l'hypothèse que c'est en comprenant la **configuration des autonomies et des dépendances entre chacun [des] niveaux d'un système social particulier** que l'on peut aborder le mieux les **processus** de transformations sociales.

Petitclerc, 2003 ; 25. Souligné par nous

Les éléments retenus en gras nous permettent de dégager les concepts fondamentaux d'une définition de l'innovation et des transformations sociales soit :

- la nouveauté, le caractère novateur ;
- l'objectif ;
- les processus ;
- les rapports entre les acteurs et les structures ;
- les rapports entre les acteurs ;
- les contraintes.

Ces six éléments de définition nous ont permis d'élaborer, à partir des résumés des textes, un premier tableau des principaux concepts touchant l'innovation sociale et les transformations sociales. Nous avons recherché et souligné dans la bibliographie commentée (Annexe 2) le contenu que les auteurs rattachent à ces éléments de définition et qui déterminent un thésaurus conceptuel commun aux différents axes du CRISES (Tableau 7). La présente analyse ne tient pas compte de l'appartenance de l'auteur à l'un ou l'autre des axes de recherche ou encore de la problématique spécifique abordée dans l'article. C'est donc une première analyse transversale qui tente de « prendre de l'altitude » en regard de ces considérations. En effet, nous recherchons les points communs des recherches faites au CRISES, plutôt que les particularités de chacune d'entre elles.

TABLEAU 7
Thésaurus conceptuel du CRISES

TRANSFORMATIONS	« NOUVEAU » « NOUVELLE »	INNOVATIONS	ACTEURS	PROCESSUS
<p>Contexte macro / micro</p> <p>-crise</p> <p>-rupture</p> <p>-discontinuités</p> <p>-modifications structurelles</p> <p>Économiques :</p> <p>-émergence</p> <p>-reconversion</p> <p>-ajustement</p> <p>-rapports de travail / production / consommation</p> <p>Sociales :</p> <p>-recomposition</p> <p>-reconstruction</p> <p>-exclusion / marginalisation</p> <p>-pratique</p> <p>-changement</p> <p>-rapports sociaux / genre</p>	<p>Modèle :</p> <p>-de travail</p> <p>-de développement</p> <p>-québécois</p> <p>-gouvernance</p> <p>Économie :</p> <p>-du savoir / des connaissances</p> <p>-mixte</p> <p>-sociale</p> <p>Action sociale :</p> <p>-tentatives</p> <p>-expérimentations</p> <p>-politiques</p> <p>-programmes</p> <p>-arrangements institutionnels</p> <p>-régulation sociale</p>	<p>Échelle :</p> <p>-locale</p> <p>Types :</p> <p>-techniques</p> <p>-socio-techniques</p> <p>-sociales</p> <p>- organisationnelles</p> <p>-institutionnelles</p> <p>Finalités :</p> <p>-bien commun</p> <p>-intérêt général</p> <p>-intérêt collectif</p> <p>-coopération</p>	<p>Sociaux :</p> <p>-mvts coopératif / communautaire / associatif</p> <p>-société civile</p> <p>-syndicats</p> <p>Organisations :</p> <p>-entreprises</p> <p>-entreprises ES</p> <p>-entreprise collective</p> <p>-destinataire</p> <p>Institutions :</p> <p>-État</p> <p>-identité</p> <p>-valeurs / normes</p> <p>Intermédiaires :</p> <p>-comités</p> <p>-réseaux sociaux / d'alliances / d'innovation</p>	<p>Mode de coordination :</p> <p>-évaluation</p> <p>-participation</p> <p>-mobilisation</p> <p>-apprentissage</p> <p>Moyens :</p> <p>-partenariat</p> <p>-concertation</p> <p>-intégration</p> <p>-négociation</p> <p>-empowerment</p> <p>-diffusion</p> <p>Contraintes :</p> <p>-complexité</p> <p>-incertitude</p> <p>-résistance</p> <p>-tensions</p> <p>-compromis</p> <p>-rigidités institutionnelles</p>

Pour identifier les principales transformations qui ont cours, nous pouvons dégager trois principaux angles d'analyse. Dans un premier temps, sur le **contexte** entourant ces transformations, l'accent est mis sur les notions de **crise**, de rupture, de discontinuité et ce, tant aux échelles macro que micro. Les modifications structurelles obligeraient les acteurs à repenser leurs actions et à formuler de « nouvelles réponses » à la fois économiques et sociales. Celles-ci peuvent entrer en conflit ou en contradiction avec les situations antérieures. Ainsi, second angle, les structures économiques locales, régionales et nationale se transforment plus ou moins radicalement soit en s'adaptant (**ajustement**), ou en empruntant de nouvelles trajectoires (**reconversion**) ou encore, en mettant en place de toutes nouvelles structures de production (**émergence**). Ce faisant, les dynamiques de transformation dans la sphère économique appellent à une modification des rapports de travail, des rapports de production ainsi que des rapports de consommation. En même temps, troisième angle, le contexte de crise agit aussi sur et dans la sphère sociale. On assiste à une **recomposition / reconstruction du lien social** par l'adoption de nouvelles pratiques et par la modification des rapports sociaux (incluant les rapports de genre). En terme global, c'est le changement social et les mécanismes qui l'induisent qui sont analysés. Une des préoccupations majeures qui émerge de plusieurs travaux concerne la dualisation, l'exclusion et la marginalisation sociale et économique qui sont des effets liés aux transformations structurelles. Une attention particulière sera alors portée aux solutions visant à contrer ces processus.

De ces trois angles d'analyse des transformations socio-économiques ressort une problématique commune : celle de relier l'innovation dans la sphère économique et l'innovation dans la sphère sociale, ou de voir comment ces deux sphères s'articulent — s'influencent mutuellement — dans le contexte de crise des institutions (l'État, en particulier), de crise de l'emploi (du travail, en général) et de crise du lien social. L'innovation se situerait ainsi dans les réponses apportées par les acteurs à ces crises. Les solutions sont alors qualifiées de « nouvelles ». Elles auraient ainsi comme caractéristique commune d'être inédites, c'est-à-dire innovatrices selon les conditions spécifiques au milieu où elles émergent. Elles nécessiteraient alors la mise en oeuvre de **nouveaux arrangements institutionnels** entre les acteurs et réaliseraient de **nouvelles régulations sociales**. Ces solutions nouvelles sont désignées comme étant soit des tentatives, soit des **expérimentations**, dans la phase initiale de leur mise en oeuvre. De nouveaux programmes ou de nouvelles politiques publiques peuvent favoriser, supporter ou contraindre l'émergence de ces nouvelles pratiques sociales ou économiques. À la longue, les expériences innovantes qui réussissent à établir leurs effets bénéfiques (performance sociale et / ou économique) tendent à **s'institutionnaliser**. D'un point de vue macro, l'ensemble de ces innovations donnerait alors naissance à de **nouveaux modèles** (de travail, de développement, de gouvernance, québécois de développement selon les différentes recherches) et à une « nouvelle économie » (selon la problématique commune du CRISES, cette dernière serait « sociale »).

Pour qualifier et différencier les différentes expérimentations étudiées, les chercheurs membres du CRISES scindent l'innovation en cinq principaux types : technique (technologique), sociotechnique, **sociale, organisationnelle et institutionnelle**. De façon générale, l'accent se pose plus spécifiquement sur les trois dernières formes d'innovation et sur leurs interrelations lors des processus de création et de mise en oeuvre des solutions innovantes. Si certains chercheurs s'attardent plus à l'analyse d'un type d'innovation par rapport à un autre, un consensus semble

toutefois exister sur l'échelle où s'initient les processus d'innovation. En effet, les innovations, qu'elles soient techniques, sociales, organisationnelles ou institutionnelles seraient, par nature, **locales et localisées**. Ceci nous amène au cœur même de l'étude de l'innovation et des transformations sociales par les chercheurs du CRISES où, selon les textes étudiés, l'innovation sociale serait vue comme un **processus localisé** initié par différents acteurs qui cherchent à modifier les interactions entre eux-mêmes, d'une part, et avec leur environnement organisationnel et institutionnel, d'autre part, et ce, dans le but de contrecarrer les effets des crises tout en tentant de concilier les différents niveaux de l'**intérêt individuel**, de l'**intérêt collectif** et de l'**intérêt général (bien commun)**.

Les acteurs de l'innovation sont multiples. Or, c'est plutôt l'étude des conditions de la mise en relation des acteurs de secteurs et de niveaux variés lors du processus d'innovation qui semblerait être le point d'ancrage des différentes recherches au CRISES. En effet, les processus d'innovation incluent un ensemble de processus d'interaction entre différents acteurs, ce qui en fait un ensemble complexe et difficile à analyser dans sa globalité. Les processus d'innovation touchent surtout les **modes de coordination**, les **moyens** pour assurer celle-ci ainsi que les **contraintes** qui affectent et peuvent réduire le potentiel novateur d'un projet. Au niveau des modes de coordination, le processus d'innovation est souvent décrit comme un **processus d'apprentissage collectif**. En effet, la mise en relation de divers acteurs participant aux processus d'innovation donne naissance à de **nouveaux acteurs « hybrides »** (les intermédiaires et comités bi- ou tripartites) ainsi qu'à des **réseaux** qui portent le projet local d'innovation. Cette naissance conduit au « métissage » des **identités**, des **valeurs** et des **normes** traditionnellement mises de l'avant par des acteurs ancrés dans des rôles et des fonctions définis et reconnus par les diverses institutions de la société. Le métissage conduit alors à l'apprentissage de nouveaux comportements et à l'élaboration de nouvelles règles et normes. Le but ultime recherché dans les projets d'innovation serait que tous les acteurs stratégiques s'investissent dans le processus (**coopération**). On assistera ainsi à des tractations (**négociation, concertation**) et à des ententes formelles et informelles (**partenariat**) pour permettre la « *bonne gouvernance* » du projet d'innovation. Différents **moyens**, plus ou moins coercitifs selon les situations et qui vont de l'intégration forcée à la participation volontaire, pourront être utilisés à cette fin. L'innovation met donc en perspective la **participation** et la **mobilisation** de multiples acteurs. Ici, le rôle et les conditions de la participation de la **société civile organisée** — les mouvements sociaux, les syndicats ainsi que les mondes communautaire, associatif et coopératif — dans l'élaboration et la réalisation de projets innovateurs, aux côtés des autres acteurs institutionnels et privés, constituent une problématique fondamentale du centre.

Finalement, l'**évaluation** des processus ainsi que des retombées du projet devient un outil incontournable et intrinsèquement lié à l'innovation. Elle permettrait de mieux comprendre et de mieux contrôler certaines des contraintes liées au processus d'innovation telles que la **complexité** et l'**incertitude** des dynamiques; la **résistance** des acteurs et les **tensions** qu'apporte la nouveauté; les exigences de la formulation des **compromis**; etc. L'évaluation servirait aussi à

mettre au jour certaines des **rigidités institutionnelles** qui restreignent les processus d'innovation et leur **diffusion**. Formulée ainsi, la problématique du CRISES se développe entièrement dans **l'étude des processus et des conditions** *in-formant* l'innovation et les transformations sociales. C'est à la fois, un regard en amont sur le **contexte** et les **conditions d'émergence** de l'innovation sociale, un regard transversal sur les **processus** entourant l'innovation (les **acteurs**, les **modes de coordination**, les **moyens** et les **contraintes** déterminant celle-ci) et, finalement, un regard en aval réalisant un **portrait des expérimentations** ainsi que leur **évaluation**.

4. INNOVATION ET TRANSFORMATION SOCIALES : ASPECTS COMPLÉMENTAIRES ET TRANSVERSAUX

Cette partie se donne comme objectif d'identifier plus spécifiquement les convergences à la jonction des trois axes de recherche du CRISES. Existe-t-il certains aspects transversaux concernant les notions d'innovation sociale et de transformation sociale ? Notre analyse se basera sur la grille de lecture introduite à la page 5. Les résultats viendront bonifier et enrichir le thésaurus conceptuel présenté à la section précédente. Dans un premier temps, nous verrons quelques définitions de l'innovation sociale utilisées par les auteurs. Par la suite, nous analyserons les concepts selon notre grille de lecture pour dégager les éléments transversaux présents dans les différents textes (voir Tableau 8). Concernant la forme empruntée dans cette section, nous avons choisi de présenter les citations les plus explicites malgré leur longueur. Ce choix est motivé par l'objectif du rapport lui-même qui est de fournir, rappelons-le, les éléments d'une réflexion sur les aspects transversaux des recherches produites dans les trois axes. Ainsi, ces citations pourront être lues d'une manière différente par ceux qui consulteront le rapport, ce qui aura pour effet de susciter, nous l'espérons, des questions et des réflexions nouvelles. De plus, pour introduire les divers concepts, nous nous sommes souvent appuyés sur les textes de Lévesque (2001, 2002, 2003). En effet, ces derniers fournissent ici un excellent point de départ car ils sont déjà considérés comme faisant partie de l'interaxe.

4.1. Définitions commune et « axiales » de l'innovation sociale : quelques commentaires préliminaires

Notons, dans un premier temps, que la plupart des textes étudiés relève soit de l'étude de cas ou de monographies dans différents secteurs d'activités et qu'ils proviennent d'un champ théorique assez large où prédominent, toutefois, les théories de l'action collective, la théorie des nouveaux mouvements sociaux et l'institutionnalisme. Il faut donc rechercher les convergences possibles entre l'étude de cas d'une organisation ou d'une expérimentation, passer aux divers secteurs d'activités et aux différentes échelles spatiales, du local au global, du micro vers le macro, tout en tenant compte des contenus paradigmatiques liés aux différentes approches théoriques. Ainsi, une première complémentarité entre les différentes recherches s'inscrirait à l'intérieur des axes eux-mêmes et, par la suite, entre ceux-ci.

Pensons, par exemple, au paradoxe des innovations sociales relevé par Davoy (1998, cité dans Cloutier, 2003). Selon cet auteur, les innovations au sein des entreprises seraient susceptibles de priver une catégorie d'employés de leur travail ce qui aurait des conséquences négatives sur les conditions de vie et sur le territoire. En effet, les innovations du travail poursuivent l'objectif d'améliorer la performance des systèmes de production. Pourtant, cette approche de la productivité en ferait un des premiers mécanismes d'exclusion d'une partie de la main-d'œuvre de son statut de

travailleur. En incorporant à cette approche les deux logiques qui président à l'organisation innovatrice contemporaine du travail, soit la logique taylorienne flexibilisée et la logique cognitive, les innovations sociales au travail seraient donc à la fois destructrices d'emplois et disqualifiantes pour les travailleurs moins compétents présentant de faibles capacités d'apprentissage. Aussi, Lesemann (2003a) souligne que :

L'amélioration de la productivité qui satisfait les investisseurs est toutefois obtenue au prix d'une réduction draconienne de la main-d'œuvre, d'une volonté de ne pas embaucher, bref, de faire plus avec moins, grâce entre autres, à d'importants investissements de technologies et de fortes réductions de main-d'œuvre ou d'exportation outre-mer d'un nombre croissant d'emplois, incluant des emplois de cols blancs, de techniciens en informatique ou de spécialistes en traitement de données. Dans un tel contexte, et même si le Québec n'est pas les États-Unis, démontrant régulièrement une plus forte cohésion nationale, il est de plus en plus difficile de ne pas prendre en compte ce type d'informations illustrant la capacité des entrepreneurs, sous la pression des investisseurs, à imaginer des solutions telles que les investissements technologiques ou le recours à une main-d'œuvre établie à l'étranger, pour répondre à des pénuries anticipées de main-d'œuvre.

Lesemann, 2003a

Nous pourrions alors déduire qu'effectivement les innovations du travail contribuent à accroître les besoins d'insertion socio-économique des individus sur le territoire environnant les organisations innovantes et à créer une demande pour les innovations sociales centrées sur les individus et au niveau du développement territorial, selon la typologie des innovations sociales produite par Cloutier (2003). Dès lors, certains auteurs étudiés, tout en n'étant pas rattachés à l'*axe innovations sociales, travail et emploi*, signalent cet enchaînement logique des problématiques emploi — conditions de vie — développement du territoire et soulignent alors le rôle qu'ils attribuent à l'innovation sociale dans ce contexte :

Le travail constituait le vecteur central de construction des liens sociaux et de structuration du système social, surtout avec la généralisation de la salarisation pendant la période qui a suivi la Deuxième Guerre mondiale. La société semble donc s'essouffler et céder la place à d'autres enjeux et rapports sociaux. (...) Certes la disparition du travail salarié n'est pas imminente, ni dans la conscience ou l'éthique des individus, ni dans les interventions des acteurs sociaux. Au contraire, c'est plutôt l'insertion par le travail qui se trouve au cœur des préoccupations sociales. On se met ainsi à l'affût de toute initiative et innovation qui garantirait cette insertion professionnelle.

Boucher, 2001

Dans le champ de l'insertion et du développement local, un certain nombre de syndicats ont emboîté le pas. En effet, des reprises d'entreprises en difficulté, diverses innovations au plan de l'organisation du travail dans les entreprises classiques et plus globalement un tournant vers ce qu'il est convenu d'appeler « la coopération conflictuelle » s'amorcent dans la décennie 1980 au sein des grandes organisations syndicales. Au plan local, des syndicats, avec l'aval de leurs directions nationales et régionales, s'engagent peu à peu dans les nouvelles structures d'insertion et de développement local avec le mouvement associatif. On assiste même à des efforts conjoints de mobilisation des syndicats, des associations et des grandes coopératives, de même qu'une partie du secteur privé, sur l'épineuse question de l'emploi.

Favreau, 1998

En second lieu, un certain nombre des 46 textes à l'étude ne se penche pas explicitement sur la problématique de l'innovation sociale ; nous n'y retrouvons pas de définition formelle de ce que serait l'innovation. Toutefois, les questions soulevées à l'intérieur de ceux-ci, autour des transformations sociales, économiques, politiques ou culturelles en cours, conduisent à examiner la mise en œuvre des solutions innovantes visant à résoudre les problèmes qui surgissent. Mentionnons en passant que, souvent les transformations identifiées sont le produit de l'introduction d'une innovation dans une sphère d'activités qui n'est pas toujours celle où se produisent les transformations en question. Autrement dit, les innovations ont des effets directs dans les milieux immédiats où elles sont mises en œuvre, mais aussi des effets indirects se répercutant à d'autres niveaux du fonctionnement des sociétés.

Par exemple, Lesemann (2003b), faisant l'étude des impacts du vieillissement des travailleurs, dans le contexte de l'émergence d'une économie du savoir et d'une pénurie anticipée des travailleurs qualifiés, souligne la nécessité de repenser la fin de carrière, les modes d'organisation du travail ainsi que les conventions touchant l'accès à la retraite. Lesemann note en effet que, la « pleine retraite » ne constitue pas une règle pour l'ensemble des travailleurs et que, certains groupes sont susceptibles de vivre des transitions plus longues entre un travail à temps plein et une retraite réelle. Ainsi, selon les contextes sectoriels, locaux ou individuels, il s'agit de conserver le capital cognitif et social de l'organisation et de former la relève, ou encore de maintenir un revenu suffisant pour le retraité. Les normes et les règles traditionnelles entourant l'organisation du travail et les conditions de la retraite sont ainsi remises en question. En effet, une panoplie de possibilités existe pour résoudre les problèmes de coordination et de gestion du travail qui apparaissent alors. Les solutions peuvent être soit le retour à temps partiel du travailleur, soit une réorientation de carrière, etc. À partir de ces différents constats et en extrapolant quelque peu l'analyse de Lesemann, il appert qu'il faudra repenser les normes, les règles ainsi que les conventions du travail. Incidemment, les solutions proposées pourront conduire localement, au niveau des organisations, à des innovations sociales de type organisationnel si les conditions de succès sont réunies. Certaines expérimentations seront alors mises en œuvre et les plus performantes d'entre elles pourront se diffuser. Éventuellement, ces innovations sociales et organisationnelles dans le cadre du travail pourront s'institutionnaliser et conduire à d'autres innovations dans l'environnement macro social et macro économique.

Finally, in the work that we have studied, there is a broad, global and general definition of social innovation. This global definition, which has consensus among the different researchers at CRISES, will be amended in a specific way depending on the various problematics, the scale and the type of innovation to which it will be applied. In addition, we find, in each of the axes, a preoccupation aimed at differentiating social innovation from technological innovation, all while seeking to establish the nature of the links that unite them. Thus, globally :

Nous définissons les innovations sociales de façon large comme de nouvelles façons de faire, de nouvelles pratiques, de nouvelles combinaisons, de nouvelles approches, de nouveaux concepts, comme des savoir-faire et des habiletés nouvelles à répondre à des besoins relevant du social.

Lévesque, 2002

Et :

Il faut différencier les innovations sociales des innovations technologiques, mais tout en considérant qu'elles sont souvent liées et qu'il existe une certaine complémentarité entre les deux : l'innovation technologique stimule l'innovation sociale alors que l'innovation sociale génère l'innovation technologique. En somme ce sont deux moments d'un même processus qui est l'innovation au sens large.

Lévesque et Crevier, 2002

At the level of the *axe innovations sociales, travail et emploi*, this general definition applies to different types of innovation. In what concerns specifically the innovations at the level of the management of work and its organization, Harrison and his collaborators bring certain distinctions and mention that :

[L'innovation du travail] se rapporte aux nouvelles configurations, aux nouvelles formes organisationnelles, aux nouvelles méthodes de travail, aux nouvelles combinaisons dans l'organisation qui donnent lieu à des améliorations.

Harrison, 2003

Et :

Dans le cas de l'organisation du travail, l'innovation est à l'étape de la diffusion, alors que le partenariat est une innovation sociale au stade de la conception. Conception et diffusion sont deux moments fort différents de l'innovation.

Harrison, 2002

Dans l'axe *innovations sociales et conditions de vie*, on retrouve approximativement la même définition générale de l'innovation sociale telle que Lévesque (2002) la présente, avec en plus une application spécifique dans le cas de la consommation collective :

De façon générale, les innovations sociales représentent de nouvelles formes organisationnelles et institutionnelles, de nouvelles façons de faire, de nouvelles pratiques sociales, de nouvelles combinaisons, de nouvelles approches et de nouveaux concepts donnant lieu à des réalisations ou des améliorations. (...) [Les processus des innovations sociales] c'est-à-dire les nouvelles façons collectives de penser, de faire et de consommer, favorables au mieux-être et à l'intérêt général, en discontinuité avec les pratiques antérieures et accueillies favorablement par d'autres secteurs et institutions et ce, dans les secteurs de la consommation collective.

Comeau *et al*, FQRSC, 2004

Pour les chercheurs de l'axe *innovations sociales et territoire*, la définition de l'innovation sociale semble renvoyer à une conception plus large parce que s'intéressant aux dynamiques collectives présentes dans un espace déterminé. Toutefois, cette conception de l'innovation s'appuie sur les définitions que nous avons relevées précédemment dans les deux autres axes. En effet, les dynamiques territoriales d'innovation incluent à la fois des problématiques touchant le travail et l'emploi et des problématiques touchant les conditions de vie sur cet espace. Ainsi, l'examen de l'innovation sociale et de ses rapports au territoire conduirait à analyser plus exactement le mode de gouvernance et les orientations que se donnent collectivement les acteurs pour le développement socio-économique de leur collectivité :

Aussi, soutenons-nous que la reconversion montréalaise se met en place à travers ce que nous appelons des « innovations socio-territoriales » qui concernent la gouvernance, les orientations productives et les actions collectives. Ces innovations constituent des compromis suite à des processus de négociation conflictuelle au sujet des stratégies à mettre en œuvre pour répondre aux problèmes sociaux, compromis largement informés par la problématique de l'emploi. Le technopôle Angus (...) en est un exemple.

Klein *et al*, FQRSC, 2004

Comme nous l'avons mentionné plus haut, les chercheurs des trois axes scindent les processus d'innovation de façon à distinguer la partie technologique de la partie sociale. Ils cherchent alors à comprendre et à analyser les liens et les rapports que ces deux dernières entretiennent entre elles. Ainsi, dans le contexte spécifique de l'organisation du travail :

L'innovation technologique est souvent la création ou l'invention délibérée tandis que l'innovation sociale est la codification d'un type d'interaction spécifique. Le premier est plus prégnant (irréversible) tandis que la seconde est souvent source de tensions continues. (...) Dans les organisations, les technologies se développent en même temps que les arrangements sociaux de l'organisation du travail pour répondre aux pressions du marché. (...) Une innovation sociotechnique est établie comme résultat des échanges de connaissances et d'idées des acteurs (individus ou groupes) mobilisés par la légitimité des activités et, dépendamment des contextes internes et externes.

Harrison *et al*, 2003

Comme pour les chercheurs de l'axe *innovation sociales, travail et emploi*, ceux de l'axe *conditions de vie* et de l'axe *territoire* ajoutent qu'il existe effectivement un lien entre les innovations technologiques et les innovations sociales. Ils soulignent alors la nature sociale de l'innovation :

Les innovations sociales sont dites sociales pour des fins de reconnaissance. (...) [D]ans la société informationnelle capitaliste, les innovations ne sont pas que techniques. L'épithète « social » permet de mettre en évidence ce qui est inédit dans les conduites humaines et de comprendre que les innovations cherchent à contribuer à la résolution de questions sociales ou de problèmes sociaux. Elles expriment l'idée de nouveauté, mais celle-ci est toute relative. En fait, on désigne « innovations » les pratiques qui présentent une discontinuité par rapport aux pratiques habituellement mises en œuvre dans un milieu donné et dans un contexte donné pour résoudre un problème ou réaliser une aspiration. Elles prennent deux formes générales : institutionnelles (normes, règles, ententes, coutumes) et organisationnelles (manière d'utiliser et de coordonner les ressources) (...). On trouve ces formes d'innovations dans des façons de faire, des pratiques, des approches et des concepts. Les innovations sociales sont collectives puisqu'elles supposent l'initiative et la participation des citoyens, la concrétisation de la nouveauté par un groupe et sa diffusion dans une collectivité plus large (...). Elles comportent une connotation positive et sont favorables au bien-être. Celui-ci est apprécié à l'aune de l'intérêt général. Les innovations sociales supposent des réalisations souhaitables pour le bien commun et des améliorations (...). Elles comportent inévitablement des conséquences. Les innovations instaurent de l'inusité et des changements dans les rapports sociaux, les institutions et les organisations (...).

Comeau *et al*, FQRSC, 2004

Ainsi, si la nouvelle économie nous introduit dans le domaine des innovations technologiques, il faut bien voir que ces dernières sont intimement liées aux innovations sociales. Sur ce plan, les initiatives de reconversion portées par la société civile à Montréal sont particulièrement innovatrices, car elles construisent des interrelations inédites entre les acteurs du développement soit l'acteur public, l'acteur privé et l'acteur civil. Ces ponts permettent d'envisager une gouvernance et une économie plurielle susceptibles de répondre aux besoins exprimés par les populations, dont celles des territoires en difficulté, tout en étant compatibles avec les aspirations de croissance des élites.

Fontan *et al*, 2004

4.2. L'« économie sociale » comme source d'innovations : un ancrage commun

La problématique du CRISES s'intéresse de façon spécifique aux innovations sociales qui permettraient l'émergence d'une économie sociale et solidaire au Québec. Or, il est posé comme hypothèse que, d'une part, le cadre et le contexte institutionnels québécois offrent des conditions particulièrement favorables au développement d'une telle économie et que, d'autre part, l'ensemble des expérimentations et des innovations liées à l'économie sociale et solidaire modifie et restructure le mode de gouvernance et le modèle de développement adoptés antérieurement par la société québécoise. L'étude des innovations sociales conduirait ainsi à mieux comprendre les grandes transformations qui caractérisent le fonctionnement de celle-ci, son organisation ainsi que ses institutions. En effet, le texte de présentation du CRISES (non-daté) souligne que :

Les innovations sociales ont tendance à surgir en grappes, de sorte que leur contribution aux transformations sociales mobilise aussi notre attention, nos recherches visent donc à rendre compte non seulement des innovations prises une à une mais des diverses façons dont elles peuvent former système et à caractériser le modèle de développement en émergence. (...) elles sont contextualisées par l'apport des technologies et des marchés, mais cet apport crée de nouvelles incertitudes invitant les acteurs à redéfinir le système d'action. Les compromis entre les acteurs donnent forme aux institutions et posent les conditions plus ou moins favorables aux relations de coopération dans les organisations.

CRISES, non-daté

Dans le cadre du travail, la nature systémique de l'introduction des innovations est clairement identifiée par les chercheurs de l'*axe travail et emploi*. Pour ces auteurs, ce point est essentiel pour comprendre le phénomène de l'innovation contemporaine ainsi que sa spécificité. Ainsi, tout en nuancant le caractère novateur de certaines innovations prises une à une, ce serait plutôt l'addition de celles-ci dans le contexte du travail qui constituerait la véritable innovation et qui conduirait à l'introduction d'un nouveau système productif :

Il faut tout de suite souligner qu'il s'agit le plus souvent de phénomènes relativement anciens, inventés et diffusés à des degrés divers il y a plusieurs années. Toutes ces innovations sont nées séparément les unes des autres, alors que, au cours des dernières années, et c'est une différence essentielle, elles sont introduites en grappes et ont tendance à se construire en système permettant l'émergence de nouvelles configurations du travail et d'un nouveau paradigme technico-productif relativement différent du taylorisme.

Lapointe *et al*, 2003

La nature systémique de l'introduction des innovations sociales se révélerait aussi dans l'émergence de l'économie sociale et de son impact sur le mode de gouvernance et les transformations du modèle de développement. Un « effet de propagation » (contagion / contamination / diffusion) serait décelable car les innovations sociales auraient comme caractéristique fondamentale de mettre en co-présence des acteurs de secteurs d'activités et d'échelles différents. Notons cependant que l'ensemble des travaux se penche plus particulièrement sur l'action des acteurs sociaux (syndicats, société civile organisée, mouvements sociaux, etc.) et de leurs interrelations avec les autres acteurs institutionnels et privés. La référence à l'acteur public reste essentielle et incontournable mais, on souligne de plus en plus l'implication du secteur privé dans l'ensemble des processus d'innovation sociale :

On peut identifier diverses générations d'économie sociale qui émergent pour la plupart dans un contexte de crise économique et sociale qui donnent naissance à de nouvelles nécessités, sans interdire pour autant de nouvelles aspirations. Ces diverses générations d'économie sociale correspondent aux grappes d'innovations identifiées à partir de Schumpeter. (...) S'il existe au Québec une grande diversité d'entreprises d'économie sociale qui présentent un grand potentiel d'innovation sociale, il n'en demeure pas moins qu'elles ne peuvent s'épanouir sans la mise en place de conditions de développement appropriées. De plus, les innovations sociales qu'elles mettent de l'avant peuvent dans bien des cas influencer positivement sur le secteur public et sur le secteur privé avec lesquels elles sont généralement en interface selon que leurs activités sont à dominante marchande ou non marchande. Sous l'angle des transformations qui touchent la société et l'économie dans leur ensemble, il y a avantage non seulement à ce que l'économie sociale se donne des instances spécifiques mais également qu'elle participe activement aux instances, gouvernances et forums voués à l'innovation.

Lévesque, 2002

(...) nous nous intéressons particulièrement aux innovations sociales qui peuvent surgir de la synergie entre les initiatives de l'économie sociale et des initiatives étatiques dans le cadre du renouvellement des politiques sociales. Nous faisons l'hypothèse que les entreprises d'économie sociale peuvent être porteuses d'innovations sociales. (...) Notre intérêt pour l'économie sociale vient de sa contribution potentielle à l'émergence d'un nouveau modèle de développement plus démocratique et solidaire (...) [et] s'inscrit dans une recherche de réformes de politiques publiques soucieuses de trouver des solutions de rechange au modèle dualiste traditionnel basé sur le couple État-marché. (...) Puisqu'elles s'inscrivent à la fois dans un espace géographique local correspondant aux territoires de CLSC et dans un espace social constitué de tout un réseau d'alliances et de partenaires, les EESAD participent à la resurgescence du local comme lieu d'ancrage des solidarités et de nouvelles pratiques de proximité (...) [elles] pourraient bien participer à leur mesure à une avancée modeste mais bien réelle en direction de nouvelles formes de gouvernance territoriale qui intègrent la participation citoyenne aux mécanismes décisionnels qui fondent les institutions territoriales.

Vaillancourt *et al*, 2003

Ces mobilisations [les initiatives associatives] innovent d'un triple point de vue : d'abord, elles regroupent des acteurs qui représentent l'ensemble de la société : syndicats, patronat, citoyens, associations et organismes du secteur public ; ensuite, elles visent moins à demander à l'État d'intervenir qu'à trouver des solutions aux problèmes économiques et sociaux à partir de l'apport de chacun des acteurs impliqués dans la mobilisation ; enfin, elles s'inscrivent dans une recherche de nouveaux modèles de développement où le « social » et l'« économique » sont articulés différemment.

Favreau, 1998

4.3. Innovation sociale, mode de gouvernance et modèle de développement : convergences et transversalité

Les commentaires précédents sur la définition des innovations sociales et sur l'économie sociale comme source d'innovation indiquent d'ores et déjà un ensemble d'éléments transversaux et communs aux trois axes du CRISES. Il est possible de faire ressortir encore plus finement cette transversalité en décortiquant certaines des caractéristiques de l'innovation sociale telles que le contexte et les conditions de son émergence, les acteurs et les mécanismes impliqués dans les divers processus liés à l'innovation ainsi que l'environnement organisationnel et institutionnel où ces processus se réalisent (voir Tableau 8).

Le **contexte** conduisant à l'apparition des innovations sociales laisse entrevoir un ensemble de contraintes et d'opportunités qui incite les acteurs à vouloir redéfinir leur système d'action. Ici, les auteurs que nous avons étudiés réfèrent de façon générale aux transformations et aux processus macro structurels tels que la mondialisation (*glocalisation*), le passage du fordisme au post-fordisme (taylorisme-post taylorisme, keynésianisme-post keynésianisme), les nouvelles exigences de la concurrence et de la compétitivité (les impératifs du marché), l'intensification des échanges et le libre-échange, les avancées technologiques, etc., qui obligent les acteurs à penser différemment ou à réorienter leurs stratégies et ce, dans le but de s'inscrire dans le nouvel ordre socio-économique qui prend forme. Les conclusions et les constats concernant les impacts de ces transformations sur les institutions, les organisations ainsi que les territoires sont reconnus et partagés : un contexte de crise générale s'installe à l'intérieur duquel on note, entre autres choses :

TABLEAU 8
Les concepts transversaux et convergents

CONCEPTS	ASPECTS TRANSVERSAUX ET CONVERGENTS ENTRE LES TROIS AXES
Contexte	Prise en compte des contextes externe et interne, macro et micro structurel et macro et micro social : Transformations sociales et processus macro-structurels Effets et impacts différenciés selon échelles, les secteurs d'activités, la position des acteurs Lecture locale des contraintes et opportunités
Conditions d'émergence	3 ensembles de facteurs : Reconnaissance du problème et volonté d'action Dynamique sociale appropriée Institutions permissives à l'égard du changement But : Synergie présente ou à développer
Formes	Gouvernance renouvelée : Partenariale Réseautée Systémique Dénomination selon le type d'innovation : Milieu innovateur Système de production localisé Flux tendus, etc... Grappes Filières Générations Expérimentations Régimes

CONCEPTS	ASPECTS TRANSVERSAUX ET CONVERGENTS ENTRE LES TROIS AXES
	Etc. Influencent et transforment le modèle de développement
Processus	Modification du mode de régulation par des processus de : Concertation Participation Mobilisation des ressources internes et externes Coordination Apprentissage Diffusion Institutionnalisation
Organisations	Flexibilité Remise en question de la hiérarchie Remise en question de la bureaucratie
Institutions	Crise Remise en question de leur rôle et de leur fonctionnement Rigidités institutionnelles
Structures	Participatives et démocratiques Structuration selon les secteurs Structuration selon les échelles
Acteurs-Agents	Nombreux et diversifiés Co-présence des secteurs public, privé et de la société civile organisée (mouvements sociaux) Co-présence d'acteurs occupant des fonctions, des rôles différenciées Culture et identité différentes Conservent leur autonomie Besoin de légitimation
Relations	Rapports de force Coopération et engagement Réciprocité Négociation conflictuelle Inclusion et prise en compte de l'environnement sectoriel et territorial
Règles / Normes	Compromis Consensus sur l'emploi Re-formulation

- La remise en question du rôle de l'État (keynésianisme, décentralisation-régionalisation) ;
- La réorganisation du travail (au niveau de la division internationale du travail aussi bien que le réaménagement interne et externe du travail de l'entreprise tayloriste) ;
- La prégnance d'un chômage structurel et la question de l'insertion à l'emploi ;
- La remise en question du fonctionnement et du rôle des institutions ;
- La re-formulation du modèle de développement (changement de paradigme) ;
- Les besoins sociaux et économiques ne sont plus comblés ou de nouvelles demandes émergentes ;
- La dualisation socio-économique des populations et des territoires s'accroît, etc. ;

La mondialisation et NTIC ont entraîné une reconfiguration en profondeur des systèmes productifs et de gouvernance. En effet, l'ouverture des marchés favorise l'existence d'une multiplicité de méthodes innovatrices concurrentes provenant d'une variété de lieux dans le monde, les grandes et les moyennes entreprises subissent des pressions concurrentielles comme jamais auparavant. D'où une diversité de stratégies pour relever le défi de la concurrence. Ainsi, elles se sont d'abord recentrées sur leur métier principal, quitte à donner en impartition les fonctions jugées périphériques, ce qui a favorisé l'émergence de nombreuses PME. Ensuite, elles ont favorisé la décentralisation en donnant plus d'autonomie à leurs usines, qui sont devenues autant de centres de profit en concurrence entre elles. Enfin, les plus innovatrices ont choisi d'innover en permanence, tant au plan des technologies qu'au plan organisationnel et institutionnel, ce qui ouvre tout le domaine de la modernisation et des innovations sociales.

Lévesque et Crevier, 2002

Plusieurs innovations ont été introduites dans les milieux de travail dans le cadre de la double crise du taylorisme. Le taylorisme s'est avéré trop rigide pour répondre aux exigences de la flexibilité des nouvelles formes de concurrence et des nouvelles technologies et, trop déqualifiant pour satisfaire aux demandes d'autonomie des salariés.

Lapointe *et al*, 2003

Un problème de modèle de développement, de modes de production et de consommation qui excluent et spolient des populations entières, au nom du progrès entendu comme purement économique, sinon comme simple rendement financier. Aussi, la protestation écologique et culturelle remet-elle en question la conception d'un monde comme immense marché des ressources, des biens et même des humains, de son travail du moins sinon de ses organes et bientôt de ses cellules sans restrictions ni contraintes en provenance d'autres institutions. Les modes de régulation et les formes institutionnelles de la période d'après-guerre sont bousculés, y compris le marché.

Boucher, 2001

Lorsque les effets de la crise [du fordisme] sont devenus évidents au début des années 1980 (délocalisation des activités productives fortes en main-d'œuvre, problèmes socio-économiques concentrés dans les anciens quartiers industriels, déclin des quartiers centraux), les acteurs sociaux (syndicats et communautaires) ont réagi de façon innovatrice.

Klein *et al*, FQRSC, 2004

Les transformations aux niveaux macro structurel et macro social auront des effets différenciés selon les échelles, les secteurs d'activités et les acteurs. Ainsi, généralement, le contexte particulier de l'organisation, du secteur, du territoire et de sa collectivité, doit être pris en compte. Ce sera une des caractéristiques fondamentales de l'ensemble des travaux étudiés que de mettre l'accent sur le caractère « localisé » des innovations sociales. En effet, malgré les contraintes liées au contexte macro structurel et macro social, les acteurs locaux peuvent agir selon certaines conditions et selon la lecture qu'ils feront de ce contexte. Ceci amènera les chercheurs à porter une attention particulière aux formes de gouvernance qui s'instaurent entre les différents acteurs ainsi qu'aux différentes luttes sociales (rôles des mouvements sociaux traditionnels et nouveaux) qui s'inscrivent généralement dans une perspective de développement local. Le contexte macro structurel exerce ainsi des pressions localisées au niveau des organisations, des collectivités et des territoires pour que les acteurs modifient leurs façons de faire, de produire, de penser :

L'innovation est le produit d'une longue séquence d'activités qui prend en considération les contextes interne et externe de l'organisation, le contenu des projets d'innovation et les dynamiques de changement propres à chaque organisation.

Harrisson *et al*, 2003

La distinction entre les espaces sociaux et locaux est significative. Au cours des périodes de crises (ou au minimum de changement) les régulations macro sociales sont ébranlées ce qui donne plus de latitude pour les expérimentations d'innovation. En d'autres mots, la distance entre les configurations particulières d'une entreprise et le modèle dominant peut s'élargir.

Bélangier *et al*, 2002

(...) un portrait contrasté montrant que les EESAD, malgré leur inscription à un même programme de financement, disposent d'un espace d'autonomie au plan local se traduisant par des formes différenciées de pratiques de gestion et d'administration qui influencent sur l'orientation des entreprises et leur mode de régulation.

Vaillancourt *et al*, 2003)

L'innovation est conditionnée par le contexte social qui présente deux dimensions : les conditions organisationnelles, normalement associées à l'innovation (infrastructures, apprentissages, structures économiques, etc.) et les conditions institutionnelles (valeurs, représentations, mécanismes propres à la division du travail, les rapports concurrentiels existant entre les collectivités nationales, régionales ou locales) qui permettent de plus en plus des configurations métropolitaines et qui se structurent selon des régimes (politiques, économiques, urbains) différents.

Fontan *et al*, 2004

Toutefois, l'innovation sociale ne pourra prendre forme qu'à certaines conditions qui s'actualiseront plus facilement au niveau local. En effet, la littérature de la géographie économique, pour prendre un exemple, identifie des « Régions qui gagnent... » et d'autres « qui perdent ». Dès lors, les **conditions d'émergence** de l'innovation sociale s'appuient, entre autres choses, sur la dynamique qui existe préalablement entre les acteurs et, sur celle qui prendra forme en cours du processus d'innovation tout en tenant compte du contexte et de l'environnement sectoriel et territorial où s'inscrira cette dynamique. La liste des facteurs spécifiques contenus dans l'ensemble des textes que nous avons étudiés peut être très longue, mais on peut regrouper ceux-ci autour de trois axes principaux :

- **Premièrement** : la reconnaissance d'un problème ou d'une demande non satisfaite (prise de conscience et volonté d'action sur le problème) ;
- **Deuxièmement** : une certaine dynamique sociale permettant l'action (cohésion, sentiment d'appartenance, capacité de mobilisation des ressources internes et externes, volonté de prise en charge, autonomie, interrelations, consensus social, proximités géographique, organisationnelle et institutionnelle, etc.) ;
- **Troisièmement**, des institutions permissives à l'égard du changement, incluant l'État et ses dispositifs comme les politiques publiques et les programmes (volontaires, appropriées, favorables, légitimes).

Les conditions d'émergence de l'innovation sociale mettent ainsi en exergue une combinaison de facteurs qui permettent l'éclosion d'une synergie entre les différents acteurs qui portent et qui participent aux projets innovants. Il s'agit alors de constituer ou de mettre en valeur un potentiel d'innovation à l'intérieur des organisations, des collectivités et des territoires et ce, en mobilisant

l'ensemble des ressources tangibles et intangibles, internes et externes, nécessaires à la réalisation du projet d'innovation :

L'innovation exige une bonne connaissance de l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus. Les facteurs de réussite de l'implantation de l'innovation relèvent de l'interaction entre la motivation à innover, de la force des obstacles contraignant l'innovation et de la disponibilité des ressources pour lever ces obstacles. (...) Comprendre le processus d'innovation, c'est comprendre la façon dont les milieux créateurs prospèrent mais aussi comment les normes sociales et les institutions facilitent l'innovation.

Harrison, 2002

Les micro systèmes ou les entreprises locales peuvent devenir ainsi des lieux pour que nouvelles formes sociales émergent, parce qu'à ce niveau, il existe un effet de proximité qui stimule une dynamique collective spécifique qui peut moduler, adapter ou même rejeter les formes dominantes et rechercher des solutions institutionnelles innovatrices pour la survie de l'entreprise. Ceci pose la question de la diffusion de ces poches d'innovations et, plus généralement, de la transformation ou de la transition d'une forme institutionnelle à une autre.

Bélanger *et al*, 2002

Ceci signifie que si une forme de proximité est importante pour l'innovation, ce serait davantage une proximité relationnelle ou organisationnelle qu'une proximité de nature géographique ou physique (...) cependant ce que nous relevons aussi et surtout, c'est la grande importance de la proximité institutionnelle.

Tremblay *et al*, 2003

Le développement de ces alternatives allait constituer la base d'une nouvelle génération de groupes communautaires à partir des années 1980, celle de la concertation et du partenariat avec les pouvoirs publics et certains acteurs de l'économie marchande. Ce troisième type d'intervention a été rendu possible grâce à la fois au poids social et à la reconnaissance politique qu'ont acquis ces groupes et aux innovations qu'ils ont mis en place. Cette génération s'est d'abord construite à travers le développement local et ses dispositifs de coordination, les fonds de financement, les entreprises de récupération vouées en même temps à l'insertion par le travail, les coopératives de solidarité, les services en santé mentale mais aussi le logement.

Boucher, 2001

La dynamique sociale, faite en partie de concertation et de partenariat, tant dans les quartiers que dans les régions, a suscité de nouvelles formes d'institutions, de nouveaux débats ont occupé l'espace public autour des notions d'insertion, d'économie sociale et solidaire, de développement local et de renouvellement de l'État-providence. Le gouvernement du Québec a alors cherché à adapter ses institutions au nouveau contexte économique et à répondre aux demandes de prise en charge locale de la santé, de l'emploi et du développement

Comeau et Demers, 2003

Ils [les acteur sociaux] ont créé des dispositifs (tels que les fonds syndicaux d'investissement et les CDEC) qui ont mis l'emploi au centre de leurs actions collectives. Leur représentativité sociale ainsi que leur capacité à mobiliser des ressources endogènes et exogènes, ont eu des effets sur l'ensemble des acteurs. D'une part, l'acteur social s'est érigé en interlocuteur incontournable, d'autre part, la reconversion d'est faite en interrelation avec l'acteur gouvernemental avec lequel l'acteur social a tissé des relations partenariales qui inclut l'acteur privé. De plus, les interrelations entre la métropole et les autres régions du Québec, cristallisées dans des organisations d'échelle provinciale, nuancent les confrontations propres aux rapports métropole-région

Klein *et al*, FQRSC, 2004

Les **formes** spécifiques de l'innovation sociale peuvent être multiples. En effet, nous avons noté précédemment qu'il existe plusieurs types d'innovation (techniques, organisationnelles ou institutionnelles). De plus, les innovations sociales ont tendance à émerger en groupe et à faire système : les auteurs parlent alors de poches d'innovation qui, d'un point de vue spatialisé, sont nommées différemment selon l'approche théorique empruntée : *clusters*, grappes, milieux innovateurs, systèmes locaux (régionaux-nationaux) d'innovation, districts industriels, etc. Finalement, les trois axes mettent en perspective des réalités différentes. Ainsi, au niveau de l'organisation du travail et des entreprises, entre autres, la déclinaison des formes d'innovation met en perspective différents types d'innovations sociotechniques tels que le travail par poste, le flux tendu, etc. Au niveau de l'*axe conditions de vie*, les différentes expérimentations ont émergé sous forme de grappes ou de génération. En ce qui concerne l'*axe Territoire*, nous retrouvons les différentes appellations mentionnées plus haut.

Toutefois, ce qui ressort de façon transversale des divers travaux que nous avons étudiés, c'est la **forme partenariale, réseautée et systémique** des innovations sociales et qui met en évidence une gouvernance renouvelée des systèmes d'acteurs. Additionnées, ces innovations sociales tendent, sur le long terme, à influencer le modèle de développement qui sera adopté par les acteurs sociaux et ce, aussi bien au niveau des organisations (entreprises, groupes associatifs et communautaires, etc.) que des territoires et des collectivités :

Les entreprises ont non seulement investi dans la modernisation technologique mais également expérimenté de nouvelles formes de gouvernance et de nouvelles formes d'organisation du travail misant sur la polyvalence des tâches et des équipes de travail, sans oublier les nouveaux compromis favorisant la participation des travailleurs (orientation-client, flexibilité, intégration, etc.).

Lévesque, 2001

L'innovation sociale est associée aux nouvelles formes d'organisation du travail qui tiennent compte de l'intérêt des groupes qui coopèrent afin de réaliser des objectifs de productivité du milieu organisationnel (...) de nouveaux arrangements sociaux qui reposent sur les formes de coopération interne au système du travail afin d'améliorer la productivité et de certaines configurations du partenariats qui traduisent des changements durables.

Harrison *et al*, FQRSC, 2004

Dans une perspective plus macro sociale, certains États, loin de s'effacer derrière le marché, cherchent à redéployer leur rôle dans de nouvelles formes de redistribution et d'un nouveau modèle de développement économique et social. Ils le font dans une perspective de partenariat avec les autres acteurs sociaux, particulièrement les mouvements sociaux et les entreprises de l'économie sociale, mais aussi avec les acteurs privés et les associations patronales.

Boucher, 2001

Avec la mondialisation, la redécouverte de la société civile et l'importance croissante du savoir dans l'économie, les nouvelles formes de gouvernance font de plus en plus appel à des partenariats entre les acteurs publics, privés et les entreprises collectives. Ces nouvelles modalités de coordination de l'activité économique favorisent la recherche de l'intérêt général par le biais d'une prise en compte multiforme et combinée d'intérêts individuels, collectifs et général.

Bernier *et al*, 2002

De ce constat sur le renouvellement des formes de gouvernance adoptées par les acteurs sociaux, il ressort que les principaux **processus** entourant l'émergence et la réalisation des innovations concernent avant tout les conditions de la mise en relation des acteurs sociaux et le mode de régulation sociale qui se constituera à travers le partenariat et dans les réseaux. Dès lors, un ensemble de questions se posent.

La première question touche la participation des différents acteurs au réseau soutenant les projets d'innovation : dans cette forme de gouvernance qui émerge des processus d'innovation, qui participe, à quel titre et à quelles conditions ? Cette question de la participation est intimement liée à la capacité de mobilisation des ressources internes et externes par les différents acteurs sociaux, d'une part, et, d'autre part, aux modalités de concertation entre ces derniers. En effet, l'intégration à un réseau d'innovation n'est pas donnée : selon le contexte et l'état des relations entre les acteurs

(voir plus loin), des oppositions, des résistances peuvent naître. Contrecarrer ces résistances devient un des objectifs des réseaux d'innovation. Ce faisant, les différents acteurs confrontent leur conception de ce qui devrait être fait et développent des apprentissages qui pourront être mis en valeur en d'autres situations :

Les processus d'innovation consistent en une élaboration de règles de la mise en accord. (...) Les innovations en matière d'organisation sont très variables en intensité. Le niveau d'intensité résulte des efforts consentis dans la négociation et des ratés de l'entente de coopération. En lui-même, ce processus est une création qui devient permanente. Les acteurs qui y participent développent des compétences utiles pour toutes les autres innovations qui se succèderont.

Harrison, 2002

Sur la base d'un socle commun, soit un même paradigme techno-productif caractérisé par une plus grande flexibilité organisationnelle et une nouvelle économie du temps et du contrôle, ce modèle associé au partenariat requiert davantage de coopération et de participation de la part des salariés et de leur syndicat. Sollicitée dans tous les milieux et située au centre du partenariat, la participation revêt une intensité et des formes différentes d'une usine à l'autre, bien que celle-ci soit inscrite sur un même continuum.

Lapointe, 2001

La participation des syndicats au processus d'innovation est une caractéristique du modèle québécois de relations de travail. Nous ne pouvons mesurer l'ampleur du phénomène tant il est difficile à saisir, les formes de partenariat employeur-syndicat sont multiples. Nous pouvons affirmer que seule une minorité de syndicats participe au processus d'innovation partageant la prise de décision avec les représentants de l'employeur.

Harrison, 2002

Nous passerions d'un processus largement technocratique, dominé par les experts, de détermination des besoins et des programmes sociaux à une démarche beaucoup plus participative de co-détermination des services et dans certains cas même, d'autogestion, bref constitutive d'une nouvelle citoyenneté.

Boucher, 2001

Le sens accordé à la notion de participation est l'expression de rapports sociaux et de projets politiques portés par des acteurs qui occupent des places distinctes dans les structures internationales, nationales et locales du pouvoir. Il s'inscrit également dans des trajectoires nationales particulières.

Boulianne, 2001

Une seconde question touche la diffusion et l'institutionnalisation des innovations sociales ainsi que des pratiques innovantes : à quelles conditions ces innovations seront-elles reconnues, adoptées et intégrées comme pratiques « normales » ? Ici, le principal facteur à considérer semble être le temps. Une fois que sera établie la légitimité du projet d'innovation et de ses avantages en regard du bien commun, celui-ci pourra servir de modèle comme solution possible à d'autres problématiques similaires. De plus, les apprentissages développés par les acteurs tendent à faire école et à se propager à travers les secteurs et les territoires. Pour certains acteurs, surtout ceux provenant des mouvements sociaux, la diffusion et l'institutionnalisation des innovations sociales qu'ils mettent de l'avant peuvent représenter une instrumentalisation de leurs pratiques par les acteurs publics ou privés. Toutefois, les auteurs soulignent le potentiel de renouvellement de ces mouvements à l'égard de leur rôle de revendication et de contestation.

Le processus à travers duquel une innovation est implantée et diffusée ne s'institutionnalise que plus tard, quand les structures, les politiques et les programmes acquièrent le statut de règles et deviennent des éléments légitimes de l'organisation.

Harrison *et al*, 2001

L'institutionnalisation des EESAD est un processus récent qui n'est pas arrivé à son terme. (...) La forme précise que prendra l'institutionnalisation sera tributaire de plusieurs facteurs dont le plus important sera la volonté politique du gouvernement de reconnaître l'économie sociale comme une des principales assises du développement de notre société et du rapport de force que pourront exercer les mouvements sociaux au plan local, régional et national afin que l'économie sociale dispose des moyens nécessaires, y compris financiers, pour assurer la qualité des emplois et des services au cours des prochaines années.

Vaillancourt *et al*, 2003

Les changements institutionnels réfèrent soit à l'institutionnalisation (le processus qui permet d'inscrire des normes ou principes proposés par un groupe dans des coutumes, des politiques, des programmes, des règlements ou des lois) ou à la désinstitutionnalisation (perte de capacité des contraintes et d'incitation à agir, en raison de nouvelles situations de nécessité, de l'inadaptation des institutions en présence de règles qui heurtent les pratiques que commencent à adopter certains groupes).

Comeau *et al*, FQRSC, 2004

L'institutionnalisation des principes ou des pratiques novatrices mis de l'avant par les organisations communautaires qui résulte de leur demande de reconnaissance est parfois lue comme des pertes pour les mouvements sociaux, voire comme une instrumentalisation de la part de l'État. Pourtant, elle n'empêche pas que d'autres formes de contestation soient maintenues et continuent de mettre en cause les mécanismes qui contribuent à la reproduction des inégalités sociales.

Boulianne, 2004

Un mouvement social plus ancien, qui a profité d'une importante reconnaissance sociale et politique, peut renouer avec sa nature de mouvement social et une action collective innovante et transformatrice, bien qu'il apparaisse en quelque sorte figé dans une action fortement institutionnalisée pendant un certain temps. C'est ainsi que l'on peut interpréter l'évolution de l'action collective d'une grande partie du mouvement syndical au Québec au cours de 40 dernières années. Bien que dans un processus relativement parallèle, la mouvance associative a connu une évolution semblable.

Boucher, 2001

Agissant d'une complémentarité des pouvoirs publics dans les communautés locales, mais aussi partenaires de ces communautés, l'entreprise d'économie sociale peut se trouver en tension entre deux pôles opposés. Bien que cette position lui permette d'intervenir comme intermédiaire entre les communautés et les pouvoirs publics, elle présente aussi un équilibre toujours instable entre le pouvoir institué et les mouvements sociaux.

Bouchard *et al*, 2000

Au niveau des **organisations** et des **institutions**, les changements que nous avons mentionnés au niveau du contexte, des conditions d'émergence, des formes et des processus d'innovation conduisent à remettre en question le fonctionnement traditionnel de l'État et de ses agences, de l'entreprise, de la famille, etc. jusqu'à toucher l'ensemble de l'édifice social. Les caractéristiques hiérarchiques, technocratiques et bureaucratiques de ces organisations et de ces institutions, moins flexibles et moins efficaces quant aux exigences du nouvel ordre social et économique, tendent à disparaître avec le renouvellement des formes de gouvernance qui tiennent du partenariat, de la participation et de la concertation. En effet, avec les nouvelles modalités de coordination et d'allocation des ressources, les acteurs apprennent, individuellement et collectivement, à jouer des rôles et à adopter des attitudes autres que ceux qui se rattachaient aux mécanismes propres au modèle de développement antérieur. Ainsi, émergent des dispositifs participatifs, plus flexibles et plus démocratiques, qui se **structurent** horizontalement et verticalement, en fonction des secteurs d'activités et des échelles géographiques :

Les années 1980 ont été caractérisées en gros par la remise en question de la grande entreprise comme hiérarchie privée et, de l'État comme hiérarchie publique, en raison des rigidités institutionnelles qui les ont empêchées sans doute différemment d'innover et de s'adapter dans un contexte de changement rapide. (...) De plus, dans les situations de conflit, les partenaires provenant de la société civile préféreraient le débat et la négociation (*voice*) à l'*exit*. Par conséquent, dans les conditions les plus favorables le partenariat pourrait aussi contribuer à une certaine démocratisation de l'économie.

Lévesque, 2001

Bien plus qu'un approfondissement de la rationalisation, il [le post-fordisme] représente une rupture à l'égard du taylorisme qui nie la participation des salariés et exige une coopération minimale assurée par des règles et la hiérarchie. Il se démarque également du fordisme qui consacre l'exclusion syndicale de la gestion érigée en domaine exclusif de la direction.

Lapointe, 2001

La problématique de développement n'a pas toujours été saisie dans toute sa complexité par l'organisation : son interprétation du phénomène a évolué au fil des ans. Si, à l'origine, il s'agissait d'une vision plutôt paternaliste et charitable du rapport Nord-Sud, cette vision se transforme progressivement sous l'influence des rapports entretenus avec les partenaires du Sud ainsi que par un exercice de réflexion constant. Il y a eu en effet, un passage, une redéfinition du partenariat qui devait désormais être basé sur la solidarité et non sur la charité.

Favreau et van Kamelade, 2000

Les pouvoirs publics doivent abandonner leur attitude centralisatrice pour reconnaître ces expériences en leur ouvrant la voie de l'institutionnalisation.

Favreau, 1998

La dynamique de l'innovation sociale met en scène des acteurs occupant des positions au sein d'un ensemble d'arrangements institutionnels structurés géographiquement à partir de modalités différentes mais complémentaires de régulation des systèmes sociaux. (...). L'innovation opère en fonction de différents niveaux de régulation et des différentes logiques territoriales. (...) Dans ces systèmes, l'innovation opère et se diffuse selon deux logiques : à travers les filières productives, de l'aval vers l'amont, à cause de la relation qui existe entre les innovateurs et leurs collaborateurs et, à travers le territoire, entre des secteurs, voire des filières, par l'intermédiaire d'acteurs et d'organisations qui facilitent l'apprentissage des modalités productives associées aux innovations technologiques.

Fontan *et al*, 2005

Dès lors, l'innovation sociale, qui prend la forme d'une gouvernance renouvelée par la participation et la constitution de réseaux à l'intérieur des organisations, des collectivités et des territoires, met en co-présence des **acteurs** occupant des rôles et des fonctions différenciés dans des sphères d'activités diverses. Ainsi, les acteurs de l'innovation sociale possèdent des cultures et des identités différentes, ils ont aussi des intérêts souvent opposés, des privilèges et une autonomie qu'ils tendent à préserver. L'action des acteurs de l'innovation, l'intensité de leur participation, s'inscrit alors à l'intérieur d'un rapport de force qui évolue en fonction de l'évaluation qu'ils font de l'adéquation entre leur intérêt individuel, l'intérêt collectif et l'intérêt général. L'innovation sociale pourrait être ainsi comprise comme étant la capacité des acteurs à intégrer et à surmonter ces points d'achoppement en modifiant l'état de **leurs relations** par des mécanismes d'apprentissage collectif et de négociation conflictuelle, par la coopération et l'engagement et par

la réciprocité dans l'action. Compte tenu de l'intérêt porté à l'émergence de l'économie sociale comme source d'innovation, une attention particulière est accordée aux mouvements sociaux (syndicats et mouvement communautaire) comme porteurs de projets innovants et comme moteurs de changement. Dans la gouvernance partenariale qui émerge et grâce à la légitimité qu'il a su acquérir, l'acteur civil s'est en effet taillé une place au côté des acteurs public et privé comme partenaire du développement socio-économique des territoires et des collectivités. De plus, en raison de la complexité du contexte et de l'interdépendance des problématiques de développement, les organisations ont tendance à intégrer et à prendre en compte l'environnement sectoriel et territorial duquel elles sont parties prenantes.

Les nouvelles gouvernances mobilisent non seulement de nombreux acteurs dont la culture et les intérêts sont différents mais aussi des acteurs qui demeurent autonomes. Par conséquent, la coopération et l'engagement des parties prenantes ne peuvent être obtenues que par le partage d'information, la réciprocité, la transparence et une délibération permettant de dégager un bien commun ce qui suppose des instances intermédiaires.

Lévesque *et al*, 2002

Dans l'organisation, en plus d'être les acteurs précoces de l'innovation, les gestionnaires et les ingénieurs sont également les auteurs des projets d'innovation. Pour aller de l'avant, ils doivent changer l'état des relations entre les divers acteurs, patrons et syndicats, employeurs et employés, ainsi que les catégories diverses qui les composent. (...) Les acteurs ne font pas que s'accommoder, s'opposer ou adhérer au changement : ils interprètent et négocient, protègent et avancent leurs intérêts. (...) La confiance et la réciprocité sont des valeurs fortes dans le milieu innovateurs : elles permettent l'émergence de réseaux d'innovation.

Harrison, 2002

L'innovation requiert la combinaison de plusieurs formes de connaissances détenues par plusieurs catégories d'acteurs. (...) Au-delà de la transformation des modes de gestion des relations de travail et de l'organisation du travail elle-même, les organisations sont de plus en plus partie prenante d'un environnement territorial ou sectoriel. Les relations avec cet environnement sont directement déterminantes de leur performance.

Lesemann et Goyette, 2003

Une fois leur légitimité acquise auprès de la société civile et des organisations étatiques, les idées qu'ils [les mouvements sociaux] défendent deviennent le guide des politiques sociales à mettre de l'avant. (...) L'État est un concept analytique qui renvoie à des formes concrètes de gouvernance comptant différents niveaux organisationnels. Il s'agit d'un appareillage complexe, traversé de contradictions et qui est perméable aux pétitions des mouvements sociaux.

Boulianne, 2004

L'effervescence des organisations de la société civile et la contestation des formes d'intervention étatique exigent de nouveaux modes de relations entre les différentes instances étatiques et la population. Se mettent ainsi en place de nouveaux modes de construction de la demande sociale et de coordination des services à la population qui impliquent à la fois décentralisation et arrimage entre établissement publics, entreprises coopératives ou associatives de services et, dans certains cas, des entreprises privées.

Boucher, 2001

La transformation des modes de gouvernance implique également la recherche d'une meilleure synergie à la fois au sein des organisations et entre elles. Le recours aux connaissances et aux renseignements que possèdent les partenaires mène à rehausser le degré d'apprentissage social au sein des systèmes d'innovation territorialisés définis par les contours d'un secteur, d'une industrie ou d'une région. Cette structuration passe par la concertation entre acteurs publics privés et de la société civile (associations, syndicats, économie sociale, collectivités locales, etc.).

Bernier *et al*, 2003

Certes, il a toujours existé et il existera toujours des *free riders* dans tous les secteurs où l'affiliation n'est pas obligatoire, mais l'évolution des coopératives, qui sont généralement des PMO, se caractérise plutôt par une propension à se regrouper relativement élevée par comparaison aux PME du secteur privé non coopératif. Les entrepreneurs coopératifs sont certainement jaloux de leur autonomie autant que les entrepreneurs non coopératifs, mais la spécificité du système de règles coopératives comparativement aux règles dominantes, les obligent en quelque sorte à se regrouper.

Malo *et al*, 1998

Le renouvellement des formes de gouvernance par le partenariat, la participation et la concertation exige que de nouvelles **règles d'action et que de nouvelles normes** soient adoptées. Ainsi, ces dernières, qui apparaissent et se modifient lors des processus d'innovation, s'appuient sur des compromis issus de la négociation conflictuelle et de l'apprentissage collectif entre les acteurs portant le projet innovant. Un consensus s'instaure autour de ce qui constitue l'intérêt collectif et général dans le contexte qui conduit les acteurs à innover.

Le processus de changement organisationnel procure une opportunité d'observer la construction des règles conduisant à l'innovation. (...) changer une règle conduit à changer une identité et les différentes positions assurées par les différents groupes de travailleurs face à une même innovation (...).

Harrisson *et al*, 2001

Les innovations organisationnelles entrent en contradiction avec les règles du travail qui étaient en place pour la sécurité d'emploi, spécifiquement celles qui définissent les fonctions de travail, les mouvements internes et externes de la force de travail qui sont basées sur l'ancienneté et le système de redistribution basée sur la tâche. (...) Les formes institutionnelles sont le résultat de compromis sociaux qui résultent des luttes sociales et des relations sociales particulières à chaque société. Ainsi, les règles institutionnelles sont établies à travers une série de compromis relativement sophistiquée qui émergent des relations entre les forces sociales, les classes sociales et les mouvements sociaux.

Bélangier *et al*, 2002

La gestion par les compétences permet un élargissement de la relation de travail en y incluant des nouveaux échanges d'ordre moral et existentiel. Ce cadre construit sur la dissolution des normes traditionnelles de comportement et d'identité de soi qui engendrent le développement d'un vide existentiel. Les directions d'entreprises pourraient chercher à combler ce vide en donnant l'occasion aux employés de se réaliser dans leur travail en débordant les limites de leur poste

Bellemare et Bouchard, 2003

À l'instar des innovations sociales, les changements peuvent être institutionnels et organisationnels. Les changements institutionnels sont les plus fondamentaux puisqu'ils se situent sur le long terme et concernent les règles et les ententes qui prévalent dans différents lieux et instances.

Comeau *et al*, FQRSC, 2004

Les mouvements sociaux ont été et sont encore aujourd'hui un moteur de changement au Québec en raison de leur capacité à négocier des compromis, plus au moins avantageux selon le rapport de force, l'époque, le contexte sociopolitique, etc., à travers les luttes sociales qui façonnent les institutions de nos sociétés.

Vaillancourt *et al*, 2003

Les nouvelles formes de gouvernance, comme les partenariats et les tables de concertation qui apparaissent à l'échelle locale, régionale et nationale, permettent de composer des compromis novateurs entre la logique marchande, domestique, solidaire, administrative et démocratique.

Bouchard *et al*, 2000

Les territoires et les réseaux apparaissent habituellement comme des lieux privilégiés de collaboration. Les conventions se tissant dans un réseau ou un territoire sont présumées bonne pour tous puisque tous y collaborent. Considérer l'interaction sociale comme fruit d'un mouvement d'appropriation permet de relativiser cette vision et de percevoir les réseaux et le territoire comme des lieux de négociation conflictuelle ce qui donne suite à des compromis, à des conventions et à des identités territoriales. Cette négociation conflictuelle instaure des processus de sédimentation et d'apprentissage dont la nature est marquée par les rapports de force entre les acteurs qui y prennent place. (...) La situation de Montréal est caractérisée à la fois par la place importante des mouvements sociaux dans le régime urbain et par le référentiel que ceux-ci ont réussi à structurer : ils ont fait de la lutte pour l'emploi l'objectif principal de la politique de reconversion industrielle. C'est en cela que le régime montréalais se distingue d'une coalition de croissance et des régimes urbains de type entrepreneurial ou corporatiste qui se sont développés dans les métropoles comme Boston ou Atlanta. Pour ce faire, les mouvements sociaux ont innové dans leur répertoire d'action et ont réussi à adopter une plate-forme de travail qui s'est imposée comme un des points de ralliement de l'ensemble des acteurs, y compris l'acteur public.

Fontan *et al*, 2004

CONCLUSION

Complémentarité, convergence et transversalité

Ce rapport de recherche avait pour objectif de fournir des éléments de réflexion sur les aspects transversaux des recherches des membres du CRISES sur la question des innovations sociales. Les deux premières parties nous ont permis de dégager, grâce à une analyse des références bibliographiques faites par les chercheurs, certaines collaborations entre les différents axes et une intégration des différents travaux par les chercheurs. Nous avons alors noté un relatif isolement de l'*axe innovations sociales et travail* par rapport aux deux autres axes dont la cause proviendrait : 1- de positions théoriques spécifiques ; 2- de problématiques spécifiques ; 3- de l'histoire du Centre et de la constitution d'un troisième axe. Selon nous, l'explication tiendrait tout à la fois de ces trois hypothèses. Toutefois, cet isolement relatif ne signifie aucunement une perspective totalement différente de ce qu'est l'innovation sociale.

En effet, la lecture des travaux démontre plus de complémentarités et de convergences que de positions différentes de l'innovation sociale et de ces rapports avec les transformations sociales. Ainsi, nous avons pu constituer un thésaurus conceptuel commun aux trois axes (Tableau 7) et dégager un très grand nombre d'aspects transversaux (Tableau 8). Nous avons noté que ces complémentarités et que ces convergences se retrouvent premièrement à l'intérieur des axes eux-mêmes et par la suite entre ceux-ci. De plus, nous avons souligné qu'il existe une définition générale de l'innovation sociale, malgré que cette dernière puisse être amendée selon les problématiques spécifiques des axes. Nous avons aussi relevé, à l'intérieur de cette définition de l'innovation, la préoccupation commune de faire le pont entre les problématiques d'innovation sociale et d'innovation technologique. À un autre niveau, ce qui rassemble les travaux des trois axes serait le regard porté sur la mise en forme d'une économie sociale, d'une « économie qui cherche à lier différemment l'économique et le social », et sur l'apport des mouvements sociaux (syndicats et mouvements communautaires) au développement des territoires et des collectivités grâce aux innovations sociales qu'ils promeuvent. Dès lors, l'économie sociale est source d'innovations sociales car sa mise en œuvre demande à ce que soit modifié le mode de gouvernance et de régulation qui informe le modèle de développement adopté par les acteurs socio-économiques.

La transformation du mode de gouvernance permet alors de voir un passage du caractère hiérarchique et bureaucratique des organisations et des institutions vers des dispositifs partenariaux, réseautés et systémiques, ce qui conduit à examiner la modification des interrelations entre les acteurs du développement socio-économique. Les acteurs de l'innovation sociale peuvent être nombreux : ils ont des intérêts, des cultures, des valeurs et des identités qui, souvent, s'orientent différemment. Un ensemble de processus sont alors mis à profit tels que la concertation, la participation, la mobilisation des ressources internes et externes, la coordination, l'apprentissage collectif pour réduire les résistances et les obstacles nuisant aux projets innovants. Nous pouvons noter que la gouvernance renouvelée se structure selon les échelles spatiales et

selon les secteurs d'activités tout en mettant en co-présence des acteurs privés, publics et issus de la société civile organisée qui deviendront partenaires dans le projet d'innovation. Ceux-ci établissent alors un consensus sur ce qui constitue l'intérêt collectif et général et élaborent des compromis qui deviendront les normes et les règles entourant le projet d'innovation. À plus ou moins long terme, les pratiques démontrant des résultats bénéfiques se diffuseront et s'institutionnaliseront venant ainsi transformer le modèle de développement.

ANNEXE 1

Ventilation des références

TEXTE	TOTAL	ANGLAIS	FRANÇAIS	ANTÉ-RIEURS	COLLA-BORATION	AUTRE CRISES
Bellemare (1999)	40	26	14	2	1	0
Bellemare (2000)	40	26	14	3	1	3
Bellemare, G et C.D Bouchard (2003)	10	6	4	1	1	1
Bélangier, Lapointe, Lévesque (2002)	84	59	25	14	8	11
Harrisson, D. (2002)	31	23	8	4	3	2
Harrisson, D et Carrière, J. (1997)	38	25	13	1	1	0
Harrisson, D., Laplante, N. et St-Cyr, L. (2001)	80	74	6	0	0	1
Harrisson. D. et Laberge, M. (2002)	88	80	8	0	0	0
Harrisson, Laplante, Bellemare (2003)	9	2	7	2	2	1
Lapointe (2001)	38	14	24	12	7	3
Lapointe, Cucumel, Bélangier, Lévesque, Langlois (2003)	52	29	23	12	9	2
Lesemann (2003a)	31	31	10	2	1	0
Lesemann, F. et Goyette, C. (2003b)	72	23	49	9	5	2
Lesemann, F. coll. Beausoleil et Crespo (2003c)	122	71	51	20	12	4
Total Emploi et travail	735	489	256	82	51	30
Aranguiz et Fecteau (1998)	21	11	10	0	0	0
Boucher (2001)	78	5	73	5	3	16
Boucher (2004)	31	3	28	10	6	7
Boulianne (2001)	32	12	20	2	0	1
Boulianne (2002)	50	35	25	0	0	2
Boulianne (2003a, b, c)	0	0	0	0	0	0
Comeau (2001a)	34	6	28	3	2	13

TEXTE	TOTAL	ANGLAIS	FRANÇAIS	ANTÉ- RIEURS	COLLA- BORATION	AUTRE CRISES
Comeau (2001b)	49	5	44	5	2	11
Comeau et Demers, C. (2003)	11	0	11	3	3	2
Fecteau (1999)	33	16	17	3	0	0
Vaillancourt, Aubry et Jetté (2003)	33	1	32	8	6	1
Total Conditions de vie	372	94	288	39	22	53
Bernier, L., Bouchard, M., B. Lévesque (2002)	50	17	33	7	5	2
Bouchard, M. Bourque, G.L., Lévesque, B. (2000)	31	3	28	0	0	2
Bouchard, M. (2004)	40	8	32	6	5	5
Bouchard, M. et Rondeau, J. (2004)	36	15	21	2	1	3
Favreau (1998)	28	4	24	6	2	7
Favreau (2000)	46	2	44	2	2	1
Favreau et van Kemenade. (2000)	29	2	27	4	3	0
Fontan, Klein, Tremblay (2004)	0	0	0	0	0	0
Fontan, J.M., Klein, J.L., Lévesque, B (à paraître)	31	10	21	10	8	1
Klein, Tremblay et Fontan (2003)	37	9	28	5	5	0
Lévesque et Crevier (2002)	94	35	59	9	5	2
Malo, Lévesque et Girard (1998)	17	0	17	11	7	0
Saucier (2002)	19	0	19	1	1	3
Saucier et Légaré (2003)	22	0	22	2	1	6
Tremblay, Klein, Fontan, Rousseau (2003)	41	8	33	5	5	0
Total Territoire	521	113	408	70	50	32
<i>Lévesque (2001)</i>	<i>44</i>	<i>21</i>	<i>23</i>	<i>3</i>	<i>3</i>	<i>3</i>
<i>Lévesque (2002)</i>	<i>53</i>	<i>14</i>	<i>39</i>	<i>11</i>	<i>5</i>	<i>3</i>
<i>Lévesque (2003)</i>	<i>63</i>	<i>14</i>	<i>49</i>	<i>9</i>	<i>7</i>	<i>6</i>
TOTAL	1788	745	1063	214	138	127

ANNEXE 2

Bibliographie commentée

ARANGUIZ, M. et J.-M. FECTEAU. 1998. « Le problème historique de la pauvreté extrême et de l'errance à Montréal depuis la fin du 19^e siècle ». *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 2, no 1, pp. 83-98.

Au cours du 19^e siècle, le nombre de vagabonds présents dans la ville de Montréal s'est accru considérablement. Les autorités tenteront alors de remédier à ce problème, passant d'une répression ponctuelle dans les années 1830 à la création de divers refuges de nuit dans les années 1860 et 1900, et enfin, à la mise sur pied de ce qui constitue **la première tentative d'assistance systématique aux vagabonds**, soit la création du refuge municipal *Meurling* en 1914. Au-delà d'une réflexion sur les conséquences historiques du phénomène, nous débouchons sur une réflexion sur les formes modernes du vagabondage et sur les **processus** qui les induisent.

BELLEMARE, G. 1999. « Marketing et gestion des ressources humaines postmodernes. Du salarié-machine au salarié-produit ? », *Sociologie du travail*, vol. 41, no 1, pp. 90-103.

La tertiarisation continue de l'économie depuis les années 1940, le développement des mouvements de contestation des destinataires du bien ou du service et l'émergence du destinataire à titre de nouvelle figure de légitimation de la domination dans les organisations invitent les analystes à tenir compte du face à face entre le destinataire et l'employé. L'analyse du **lien social** lors d'une transaction commerciale fut négligée parce qu'il apparaissait comme forme diminuée du lien social. Alors que la modernité se caractérisait par une séparation entre la vie privée et la vie politique, les tendances actuelles du marketing et de la société vont plutôt dans le sens d'une politisation du privé et particulièrement des émotions. Ce texte présente ces développements, à l'aide d'exemples, faisant état de **nouvelles pratiques** de marketing. Cette étude porte surtout sur la prise en compte du destinataire considéré comme individu ou comme cohorte par les acteurs de l'entreprise. Elle délaisse l'analyse des mouvements collectifs de destinataires. Ce choix ne nie en rien l'importance de cette prise en considération mais celle-ci nous éloignerait de notre propos. Nous présenterons en premier lieu l'évolution de la pensée du marketing et de sa compréhension du lien social, puis nous faisons état des principales formes du lien social pratiquées entre les entreprises et les destinataires. Par la suite, nous identifions un certain nombre de conséquences de ces **évolutions sur les rapports de production** à l'aide de trois études qui se sont penchées sur le travail d'employés en contacts avec les destinataires.

BELLEMARE, G. 2000. « End Users : Actors in the Industrial Relations System ? » *British Journal of Industrial Relations*, vol. 38, no 3, pp. 383-405.

Le paradigme élaboré par John T. Dunlop, dans son livre fondateur de 1958 *Le système des relations industrielles*, décrit ce système comme étant constitué de trois acteurs : **les syndicats, les employés et l'État**. Au cours des dernières années, l'appel pour élargir la notion d'acteur dans l'environnement des **relations industrielles** s'est de plus en plus répandu (particulièrement dans un contexte de transformation socio-économique et juridique) pour y inclure la notion de destinataire et la notion de **négociation collective multilatérale**, mais personne n'a jusqu'à maintenant suggéré comment cette intégration devrait être pensée. Le principal objectif de cet article est de proposer un modèle analytique de l'acteur et d'explorer comment il pourrait être appliqué dans le cas des utilisateurs des transports publics urbains.

BELLEMARE, G. et C.-D. BOUCHARD. 2003. « La gestion par les compétences dans la fonction publique fédérale ». *Optimum Online : La revue de gestion du secteur public*, vol. 33, no 1, 10 pages.

Cette recherche porte sur les tentatives d'introduction d'une gestion par compétences dans la fonction publique fédérale et tente de répondre à deux questions : la gestion par compétences présente-t-elle une approche prometteuse à la **transformation des rapports de travail** dans les services publics ? Les réformes qui vont dans cette direction ont-elles des chances de réussite ? Les entreprises publiques font face à des **contraintes économiques, politiques et technologiques** comparables à celles du secteur privé. Cependant, il semble que **l'innovation dans l'organisation du travail** soit beaucoup plus lente dans le secteur public que dans le privé. La réorganisation du travail occupe une place centrale dans les efforts déployés par les entreprises pour répondre aux **nouvelles conditions** de la production et de la concurrence. La rigidité de l'organisation tayloriennes du travail semble mal répondre aux exigences de flexibilité de la production recherchées par les organisations. En milieu syndiqué, le plus souvent, le travail est réorganisé en parallèle avec un virage relativement important au niveau des **relations patronales-syndicales**.

BERNIER, L., M. J. BOUCHARD, et B. LÉVESQUE. 2002. « La prise en compte de l'intérêt général au Québec. Nouvelle articulation entre l'intérêt individuel, collectif et général » dans Enjolras et Napoli (dirs). *Économie plurielle et régulation socio-économique*, CIRIEC, pp. 49-71.

Nous nous intéressons aux **modes de gouvernance** des entreprises collectives (sociétés d'État, les entreprises syndicales et coopératives) engagées dans le développement de l'économie du Québec par la voie du financement. Ces entreprises collectives doivent avoir des modes de gouvernance leur permettant de répondre à des objectifs conformément à une double mission **d'intérêts collectif et d'intérêt général**. Outre leur fonction de collecte et de valorisation de l'épargne collective, elles jouent notamment un rôle important dans la structuration de secteurs d'activité névralgiques tels la nouvelle économie et le développement des régions, de même qu'elles agissent sur des secteurs structurants tels l'hydroélectricité et l'immobilier. À terme, nous cherchons à voir

la possibilité qu'elles forment une cohérence telle que l'on pourrait parler de **nouvelle gouvernance caractéristique du nouveau modèle québécois de développement**.

L'objectif de ce texte est de développer la problématique qui, selon nous, peut permettre d'appréhender ces nouveaux modèles de gouvernance de l'économie et d'illustrer, à partir d'un cas, comment ces modèles permettent de prendre en charge l'intérêt général. En conclusion, nous suggérons que le modèle de gouvernance partenarial est susceptible de contribuer à l'émergence d'une **nouvelle économie mixte** qui conjugue de manière originale l'intérêt général à des intérêts particuliers et collectifs.

BÉLANGER, P. R., P.-A. LAPOINTE et B. LÉVESQUE. 2002. « Workplace Innovation and the Role of Institutions ». dans Murray, Bélanger, Giles et Lapointe (dirs). *Work and Employment Relations in the High Performance Workplace*, Continuum, pp. 150-180.

Durant les deux dernières décennies, les **problèmes de productivité et l'obligation de la compétitivité internationale du travail** ont donné suite à une littérature de plus en plus volumineuse sur les diverses **formes d'innovation du travail**. Cette recherche a établi un **lien entre les innovations locales et les modèles nationaux de développement économique**, posant alors la question du degré de **cohérence fonctionnelle** ou d'ajustement entre l'innovation au travail et les modèles nationaux. La **crise** économique des années 1980 a mis en lumière un nombre de **rigidités institutionnelles** et a stimulé la recherche **d'innovations organisationnelles** de la part des unités de production. Mais, dans les années 1990, en raison de ce que nous appelons des blocages institutionnels, la **diffusion** de ces innovations organisationnelles locales s'est révélée extrêmement lente. Pour comprendre cette tendance il est nécessaire de placer ces innovations locales, qu'elles soient organisationnelles ou institutionnelles, à l'intérieur de leur contexte institutionnel plus large. Dans ce chapitre, nous suggérons que les innovations organisationnelles, loin d'être simplement une question d'ajustement des ressources matérielles ou humaines, viennent en conflit avec les **arrangements collectifs** et les **rôles sociaux** qu'ils institutionnalisent. De plus, lorsque ces structures organisationnelles et institutionnelles sont ajustées réciproquement au niveau de la firme, les innovations locales viennent souvent en conflit avec le système institutionnel macro social et les stratégies des principaux acteurs sociaux (gouvernement, employeurs et syndicats). En d'autres mots, la nature et l'évolution du système institutionnel à l'intérieur duquel la firme est localisée, aussi bien que les stratégies et les **relations entre les principaux acteurs sociaux**, ont une forte influence sur les caractéristiques des innovations du travail.

BOUCHARD, M., G.-L. BOURQUE, B. LÉVESQUE. 2000. « L'évaluation de l'économie sociale dans la perspective des nouvelles formes de régulation socio-économique de l'intérêt général ». Cahiers du CRISES, Collection Études théoriques, no ET0013, 25 pages.

La recomposition des compromis et des logiques fondant l'intérêt général mène à voir les enjeux de **l'évaluation de l'ÉS** sous l'angle de sa contribution spécifique au **renouvellement du**

modèle de développement. La problématique de l'ÉS fait ressortir la diversité de ses **définitions**, la pluralité de **ses pratiques** ainsi que les **particularités** de son insertion dans la société d'où elle émerge. Ce faisant, elle peut contribuer à la reformulation de la notion d'intérêt général en la faisant évoluer pour exprimer de nouveaux besoins sociaux. Dans la mesure où elle permet de dépasser les problématiques traditionnelles, longtemps limitées aux services publics, la notion d'intérêt général s'avère utile pour mieux comprendre les enjeux institutionnels qui se posent à l'ÉS, notamment les **tensions** qui s'exercent entre son inscription dans le marché et son mandat de service collectif, de même que le rôle qu'elle est à même de jouer dans la redéfinition du **marché** et de **l'État**. Des critères d'orientation de l'évaluation de l'ÉS peuvent être identifiés à partir des principes d'action que s'est donnée l'ÉS québécoise. L'examen de guides et de manuels d'évaluation produits dans les dernières années montre que la nature des activités (liées à la production ou aux services) de même que le type de public auquel ses activités s'adressent (interne ou externe à l'organisation) différencient les objets, de même que les conceptions, de l'évaluation de l'ÉS. Cependant, une meilleure identification des dimensions organisationnelles et institutionnelles de l'ÉS, ainsi que de sa capacité à articuler d'une manière originale l'économique et le social, permettrait une meilleure appréciation du potentiel et des limites de l'ÉS. Cela permettrait notamment d'identifier le rôle qu'elle est à même de jouer dans les nouvelles modalités de prise en compte de l'intérêt général.

BOUCHARD, M. 2004. « Vers une évaluation multidimensionnelle et négociée de l'économie sociale ». *Revue internationale de l'économie sociale - RECMA*.

Ce texte vise à discuter d'un certain nombre d'enjeux qui se posent lorsqu'il est question **d'évaluation des activités d'économie sociale** (ÉS) notamment au plan des concepts et des méthodologies qui viennent en appui de l'évaluation. De plus, la contribution de l'ÉS à la démocratisation de l'économique fait que les enjeux de son évaluation se posent également en termes politiques. Afin de tenir compte de ces particularités de l'ÉS, la démarche d'évaluation doit donc déborder la seule perspective productiviste et ne pas se limiter à un cadre purement économique ou gestionnaire. L'évaluation est également l'un des lieux où s'exerce l'orientation et le contrôle des actions. Il s'agit donc d'un moment fort de **la gouvernance** des activités d'ÉS.

BOUCHARD, M. et J. RONDEAU. 2004. « Le financement de l'économie sociale, à la croisée des intérêts privés et publics. Le cas du réseau d'investissement du Québec ». *Économie et solidarités*, vol. 34, no 1, pp. XX-XX.

Ce texte expose dans une première partie la double controverse soulevée par le courant de **responsabilisation sociale des entreprises**. Afin d'illustrer cette controverse, nous nous intéressons **aux pratiques** de bilan, d'audit et de publication éthique et sociale qui sont de plus en plus fréquentes dans les entreprises capitalistes. On peut toutefois se questionner quant à leur réelles capacités à assumer la responsabilité sociale du **bien commun**. Pour leur part, les **entreprises d'économie sociale** intègrent le social dans leur mission et dans leurs règles de fonctionnement. L'envers de ceci se traduit dans les difficultés qu'elles connaissent à se financer sur **le marché**. C'est ce qui est présenté dans la seconde partie de ce texte. Dans la troisième partie,

nous montrerons en quoi le Réseau d'investissement social du Québec (RISQ) permet que se rencontrent les demandes éthiques et sociales adressées aux entreprises capitalistes et les besoins de financement des entreprises d'économie sociale. Nous ne décrivons pas le RISQ de manière empirique mais sous l'angle de son potentiel. Nous concluons sur l'utilité d'une évaluation des retombées du RISQ en tant **qu'intermédiaire social**.

BOUCHER, J. L. 2001. « Transformations sociales et orientation de la société », dans Boucher et Sofia (dirs). *Mutations de société et quête de sens. Une rencontre entre des sociologues bulgares et québécois*, Éditions LIK, pp. 19-44.

Dans ce texte, nous exposons la problématique générale qui sous-tend cet ouvrage collectif et son contexte de production. Nous cherchons d'abord à rendre compte des différentes dimensions de la **crise** actuelle, économique dans un premier temps, puis sociale et culturelle. Dans une deuxième partie, il est question de la **crise du travail et du lien social**, pour continuer ensuite sur les **rapports de consommation**. En quatrième lieu, nous examinons l'ampleur de la crise qui traverse certaines **institutions** centrales de nos sociétés modernes. Enfin nous avançons l'idée d'un **nouveau modèle de développement** en identifiant certaines caractéristiques de son émergence.

BOUCHER, J. L. 2004. « Vers un nouveau modèle associatif dans le secteur du logement au Québec ». *Sociologies Pratiques*, vol. 9.

Ce texte cherche à démontrer qu'en dépit d'une certaine institutionnalisation, le **mouvement associatif québécois**, dans le secteur du logement notamment, arrime, dans son action, la dimension oppositionnelle et la dimension constructive ou projective. En tout premier lieu, je ferai rapidement le point sur la nature de **l'action collective** et sur l'évolution de l'action en termes de générations. Dans un deuxième temps, je compte illustrer cette combinaison, paradoxale jusqu'à un certain point, de l'action collective en partant de **deux modes d'intervention associative locale** dans le secteur logement. Enfin, nous pourrions nous demander plus précisément en quoi **innove** cette filière d'intervention et si elle peut **se diffuser** à l'échelle nationale.

BOULIANNE, M. 2001. « L'agriculture urbaine au sein des jardins collectifs québécois ; Empowerment des femmes ou [domestication de l'espace public] ». *Anthropologie et Sociétés*, vol. 25, no 1, pp. 63-80.

Les jardins collectifs apparaissent au Québec au milieu des années 90. Ils ont une mission sociale explicite : selon le **milieu communautaire**, il est impératif de dépasser l'assistance alimentaire pour intervenir de manière à favoriser l'**autonomie** alimentaire, recréer des **réseaux sociaux de solidarité** et participer à la création d'emplois **d'utilité sociale**. Trois objectifs auxquels les jardins collectifs seraient susceptibles de contribuer. Les femmes jouent un rôle important au sein des jardins collectifs, que ce soit comme intervenantes, productrices ou consommatrices. Ce constat soulève des enjeux sociaux et politiques en regard **des rapports entre femmes, travail,**

organisations communautaires, État et société. En effet, alors que certains auteurs mettent en relief le potentiel des organisations communautaires féminines actives dans le domaine de la sécurité alimentaire sur l'**empowerment** des femmes, c'est à dire le renforcement de leur pouvoir d'agir individuel et collectif, d'autres y voient plutôt, dans le contexte de la décentralisation des programmes sociaux, une domestication de l'espace public. Les premières constatent que les activités d'entraide mises de l'avant pour répondre aux besoins alimentaires et sociaux des femmes et de leurs dépendants sont axés au départ sur des préoccupations domestiques. Elles arrivent parfois, dans un deuxième temps, à se constituer comme levier d'un **mouvement social** qui développe une approche politique de la place des femmes dans la société (passage d'un mouvement pratique et féminin à un mouvement stratégique et féministe). Pour les secondes, ce genre d'organisation contribue à un traitement domestique de phénomènes structuraux; lorsque l'État mise sur le travail social fourni par les organisations de femmes pour prendre en charge les laissés pour compte de la société, une logique domestique est projetée sur l'espace public, logique qui légitime au plan idéologique le travail gratuit réalisé par les femmes. L'essor du jardinage collectif au Québec s'inscrit-il dans un **processus** de renforcement du pouvoir individuel et collectif des femmes ou de domestication de l'espace public ? Malgré leur **apparence novatrice**, les jardins collectifs reproduisent assez fidèlement, au plan de leurs objectifs comme celui de **l'organisation du travail**, le modèle des jardins industriels américains mis en place pendant la **crise** des années 30. Ils contribuent dans l'ensemble au renforcement individuel et collectif des individus qui y participent. Dans une certaine mesure, aussi ils contribuent à la domestication de l'espace public. Les légumes produits possèdent une valeur d'usage et le travail effectué, à l'instar du travail domestique, n'y acquiert aucune reconnaissance. Sur cette base, il ressort que les jardins collectifs québécois s'inscrivent dans une logique de proximité calquée jusqu'à un certain point sur **les rapports domestiques** où s'exprime un ordre de genre qui relègue les femmes au travail invisible et gratuit. Paradoxal, car les organisations qui en font la promotion sont issus d'un mouvement social militant pour la reconnaissance d'un tel travail **par l'État** et où les groupes de femmes sont les principales protagonistes.

BOULIANNE, M. 2002. « La participation dans quel sens ? L'exemple des organisations communautaires et de l'agriculture urbaine dans les villes de Mexico et de Cuernavaca ». *Anthropologica*, vol. 43, no 2, pp. 197-207.

Cet article repose sur l'idée que la **participation** s'inscrit dans des **rapports politiques et sociaux plus ou moins horizontaux ou verticaux**. Dans cette optique, je suggère que des luttes se jouent au quotidien autour du sens même de la participation, c'est-à-dire de la signification qu'on lui prête et du type de **projet social** qui s'y trouve lié. À partir d'exemples en agriculture urbaine, l'auteure s'intéresse aux **organisations communautaires** qui mettent sur pied des **entreprises de l'économie sociale**. La participation constitue un élément définitoire de l'économie sociale et l'autodétermination a été au coeur des luttes menées depuis presque 40 ans par le **mouvement urbain populaire** mexicain. Elle souligne que, la capacité de ces organisations communautaires à définir leurs objectifs de manière autonome risque de se voir compromise avec leur insertion croissante dans des programmes de développement qui favorisent une participation plus économique que politique. Comment se sont **transformées les pratiques** de deux organisations communautaires ayant récemment investi le terrain de l'économie sociale ? Situait ces transformations dans l'évolution du mouvement urbain populaire au Mexique, l'auteure montre que

leurs effets structurants provoquent, chez les personnes et les organisations, une **renégociation** du sens accordé à la participation. Les organisations communautaires de base qui intègrent le domaine économique en s'associant à des programmes de développement axés sur l'entrepreneuriat comme axe du développement social peuvent-elles arriver à **conserver le contrôle de leurs activités et de leur identité collective** ? Que signifie participer dans ce contexte ?

BOULIANNE, M. 2003. « Mondialisation et marchandisation de la santé : des tendances fortes qui débordent les cadres nationaux », dans Saillant et Boulianne (dirs). *Transformations sociales, genre et santé : perspectives critiques et comparatives*, Québec, Presses de l'Université Laval/l'Harmattan, pp. 17-19.

BOULIANNE, M. 2003. « Les mouvements sociaux, l'État et la dimension politique des transformations structurelles du capitalisme » dans Saillant et Boulianne (dirs). *Transformations sociales, genre et santé : perspectives critiques et comparatives*, Québec, Presses de l'Université Laval/l'Harmattan, pp. 231-233.

BOULIANNE, M. 2003. « Dé-marchandisation des soins de santé et construction socio-historique des genres », dans Saillant et Boulianne (dirs) *Transformations sociales, genre et santé : perspectives critiques et comparatives*, Québec, Presses de l'Université Laval/l'Harmattan, pp. 117-119.

CLOUTIER, J. 2003. « Qu'est ce que l'innovation sociale », Cahiers du CRISES, Collection Études théoriques, no ET0314, 55 pages.

Qu'est-ce que l'innovation sociale ? L'objet est-il clairement défini par ceux qui s'y intéressent et l'étudient ? S'agit-il d'une notion éclatée ou a-t-elle donné lieu à un consensus ? Quelles sont les dimensions et les caractéristiques fondamentales des innovations sociales ? Quels sont les points de repère qui permettent d'en identifier la présence. L'objectif de ce document introductif consiste à conceptualiser l'innovation sociale et, à partir de la définition que s'en sont donnés les chercheurs, à recenser les études qui ont porté sur le sujet.

L'innovation sociale réclame une compréhension claire de son objet et un bilan des connaissances à son sujet, afin d'assurer la production de nouvelles connaissances. Cela permettra notamment de positionner chacune des études réalisées au CRISES en fonction des dimensions importantes du concept et de dégager des avenues pertinentes de recherche.

Afin de dégager les dimensions d'analyse de l'innovation sociale et les caractéristiques qui lui sont propres nous avons inventorié et examiné les études qui présentent une définition implicite ou

explicite de la notion d'innovation sociale. Ces études ont été regroupées **en trois niveaux d'analyse : l'individu, le milieu (territoire) et l'entreprise.**

COMEAU, Y. 2001. « La structuration des stratégies du mouvement associatif : l'émergence et la diffusion du développement économique communautaire », dans Dorvil (dir.). *Problèmes sociaux. Tome 1: Théories et méthodologies*, Québec, Presses de l'Université du Québec, pp. 335-355.

Le **mouvement associatif** privilégiait au Québec, la contestation et la revendication dans les années 1960 et 1970. Or, depuis les années 1980, ce mouvement favorise la **concertation et le développement économique**. Comment a été produite cette stratégie ? Le cadre théorique intègre les **problèmes structurels** et les **capacités stratégiques des acteurs** que l'auteur retrouve dans les théories de la structuration (Giddens), de l'action sociale (Touraine) et de la régulation (Lipietz). La méthodologie de la recherche repose sur 12 études de cas **d'initiatives économiques communautaires** et sur l'analyse de 20 entretiens biographiques avec les acteurs de ces initiatives, réalisés entre 1996 et 1999. La structuration des stratégies du mouvement associatif s'avère **un processus complexe** dont l'issue revêt une grande part **d'incertitude**. Cette structuration est conditionnée par un ensemble de phénomènes structurels et conjoncturels qui ne déterminent qu'en partie les conduites des acteurs. D'autres phénomènes de nature plutôt rationnelle et volontaire favorisent également l'adoption d'une stratégie qui devient majeure dans un contexte donné. L'incertitude et les déterminismes qui pèsent sur l'avenir d'une stratégie telle que le DEC peuvent être réduits par les promoteurs avec une information la plus complète possible et une attention particulière à l'étude des conséquences qu'auront les actions menées.

COMEAU, Y. 2001. « Les pratiques et les défis de la coopération face à la marginalisation », dans Gagnon (dir.). *Le mouvement coopératif au coeur du XXI^e siècle*, J.-P. Québec, Presses de l'Université du Québec, pp 75-98.

Dans le contexte des sociétés informationnelles capitalistes, la question du sort des personnes exclues et marginalisées s'avère cruciale. Pour reprendre l'expression de Centraide-Québec, une société qui ne se sent pas concernée par cette question « se tire dans le pied » parce que tolérer la pauvreté associée à **l'exclusion et à la marginalisation** coûte annuellement, au Canada, 10 milliards de dollars, sans compter les souffrances humaines inutiles et les risques que les personnes marginalisées ne tombent dans la délinquance. Afin d'atténuer ce phénomène de **marginalisation, la coopération**, entendue au sens large, a développé au cours des 20 dernières années, une panoplie de moyens qui comportent des avantages et des limites. En s'appuyant sur des recherches récentes, ce texte présente **les principales pratiques** développées par la coopération et le défis que celle-ci rencontre pour faire face à la marginalisation.

COMEAU, Y. et C. DEMERS. 2003. « La structuration de l'aide à domicile au Québec », *Le sociographe*, vol. 11, pp 49-57.

Cet article fait état de la situation de l'aide à domicile au Québec et des phénomènes ayant contribué à sa **structuration**. Celle-ci s'est réalisée en trois phases : le **providentialisme**, les **expérimentations** des **associations**, et le développement de **l'économie sociale et solidaire** en aide à domicile. Quatre phénomènes ont contribué à cette structuration : l'intensité de la demande, les impasses du providentialisme dans ce secteur, la force des **mouvements sociaux** et la mise en place d'un programme de soutien adapté. Ce secteur connaît tout de même des difficultés associées au soutien financier parcimonieux **de l'État**.

FAVREAU, L. 1998. « L'insertion conjuguée avec le développement économique communautaire ». dans Defourny, Favreau et Laville (dirs). *Économie sociale et insertion : bilan international*, Paris, Desclée de Brouwer : pp. 159-182.

Malgré les **nouvelles politiques d'emploi** actives s'adressant au problème du **chômage structurel**, le chômage, qui a changé en volume et en nature, ne recule pas. C'est dans cette conjoncture nouvelle que depuis un peu plus d'une décennie on assiste à **une re-mobilisation** de la société civile et à la multiplication d'**expérimentations sociales** au plan de l'insertion par l'activité économique et du développement local qui vont dans le sens d'un **nouveau modèle de développement**.

FAVREAU, L. 2000. « Économie sociale et développement dans les sociétés du Sud », *Économie et solidarités*, vol. 31, no 2, pp. 45-65.

L'économie sociale fait-elle partie des stratégies de développement des sociétés du Sud ? L'économie sociale fait-elle partie de la **nouvelle dynamique de coopération internationale** décentralisée qui inspire désormais de nombreux projets ? Itinéraire d'une notion sortie de son éclipse de plusieurs décennies et de son croisement avec l'itinéraire tumultueux de la notion de développement du « tiers-monde ».

FAVREAU, L. et S. VAN KAMENADE. 2000. « Coopération Nord-Sud et économie sociale : l'expérience de Développement et Paix », *Économie et solidarités*, vol. 31, no 2, pp. 10-40.

La monographie de Développement et Paix que nous avons réalisée de cette ONG visait à connaître sa conception du développement, le type de lien qu'elle entretient avec les pays du Sud et la capacité de l'organisation à promouvoir l'implantation de projets qui visent une **nouvelle perspective de l'économie** dans le sens prôné par les acteurs engagés dans le projet de **l'économie sociale** au Nord. Enfin notre intérêt de recherche à plus long terme consiste à saisir les différences entre la philosophie de Développement et Paix et celle d'autres ONG canadiennes oeuvrant dans

le même domaine. La recherche a révélé une organisation solide et vigoureuse capable de s'adapter aux changements tout en conservant son **identité**; la composante religieuse ainsi que l'engagement de ses membres font partie de cette identité. En effet, la force de l'organisation repose fondamentalement sur les acteurs impliqués, pour la plupart des bénévoles, qui assurent autant la sensibilisation de la population canadienne que le soutien financier des projets. Mais ce qui distingue Développement et Paix des autres organisations oeuvrant dans le domaine du développement est le regard conjoint de la foi et de l'analyse sociale dans une démarche orientée vers **l'empowerment des populations marginalisées** dans les pays du Sud. Dans ce sens le rôle de cet organisme prend une nouvelle dimension, car il est possible d'établir un lien entre les **processus d'empowerment** et le **changement social**, soit entre les niveaux micro et macro de l'intervention. En effet, l'impact de ces interventions peut être considérable avec des initiatives qui se réalisent au sein des microsystèmes pouvant donner lieu à de **nouvelles régularités sociales**.

FECTEAU, J. M. 1999. « La mise en oeuvre des minima sociaux. Une économie historique du minimum propos sur les origines de l'État providence », *Lien social et politiques*, vol. 42, pp. 61-70.

La question posée dans ce texte est à la fois fort simple et terriblement complexe : par quel processus sociétal, voire par quel avatar de la pensée, la notion de minimum social a-t-elle pu être conçue comme une condition du progrès et non comme un symbole de déchéance ou une manière d'être statutaire ? Un historique qui veut renoncer aux facilités d'une histoire linéaire nous oblige à souligner le caractère relativement récent de l'acceptation contemporaine de cette notion et le lien étroit qui la rattache à la mise en place de **l'État providence**, tout en constatant son étroite insertion dans une problématique vieille d'au moins deux siècles. Ce court texte n'a certes pas l'ambition de faire l'histoire du concept de minimum dans le domaine social, encore moins celle des modalités de réalisation des mesures qu'il inspire. Il s'agira tout au plus d'interroger les **formes contrastées de reconstruction du lien social** sous-jacentes aux glissements de sens de la notion aux cours de deux siècles passés.

FECTEAU, J. M. 2002. « La dynamique sociale du catholicisme québécois au 19^e siècle. Éléments pour une réflexion sur les frontières et les conditions historiques de possibilités du social », *Histoire sociale*, vol. 35, no 70, pp. 497-515.

Cet article a pour but d'interroger la polysémie du concept de social en étudiant ses formes de manifestations au 19^e siècle. Il est affirmé ici que le libéralisme construit **le lien social** en excluant la problématisation des **tensions** qui traversent les sociétés capitalistes en terme de problème social, rabattant ainsi la résolution de l'essentiel de ces tensions sur la société civile et sur l'initiative privée. C'est dans ce contexte spécifique de promotion du privé que peut être pensée l'expansion des institutions religieuses dans l'espace québécois de l'époque. Ceci au prix d'un radical retranchement de **l'Église** du champ politique, accompli par le biais de la reconnaissance étatique de la liberté religieuse au milieu du siècle. Désormais conçue, au regard de l'État, comme association d'individus sans statut particulier, l'Église devra s'attacher à réoccuper le social de façon originale, en **réorganisant le tissu local de la société civile** selon les paramètres de la

communauté de foi. Libéralisme et cléricisme sont donc paradoxalement, les deux formes indissociables de consolidation de la société capitaliste au Québec.

FONTAN, J.-M., J.-L. KLEIN et B. LÉVESQUE. 2004. « Lutte pour l'emploi et gouvernance économique : le modèle montréalais », dans Jouve et Philips (dirs). *Qui gouverne les villes ?*, 16 pages.

Ce texte vise à analyser l'importance des **initiatives volontaires** des **acteurs sociaux** localisés dans ce que nous appelons les « quartiers orphelins ». L'objectif de ces initiatives est de **mobiliser** un ensemble diversifié de ressources en vue d'infléchir les effets de la mondialisation, effets perçus comme déstructurants par les collectivités qui résident dans ces quartiers. Ces actions cherchent tantôt à **reconvertir** des friches urbaines, tantôt à conserver, voire à relancer des entreprises menacées, tantôt à défendre les acquis des milieux de vie locaux. Ces initiatives ont une présence active à Montréal, une des métropoles nord-américaines confrontées depuis deux décennies au défi de la **reconversion économique**.

FONTAN, J.-M., J.-L. KLEIN et D.-G. TREMBLAY. (à paraître). « La mise en oeuvre de l'innovation socio-territoriale ». dans Fontan, Klein et Tremblay (dirs). *Innovation socio-territoriale et reconversion économique*.

L'importance que prend **l'innovation** dans notre analyse nous oblige à nous interroger sur ce que représente ce concept. Nous le ferons en présentant un survol de différentes visions de l'innovation, moins dans un esprit encyclopédique que pour construire un appareillage conceptuel nous permettant de mettre en lumière les **liens entre l'innovation et le territoire**. L'hypothèse que nous défendons soutient l'existence d'un **lien fort entre sociabilité, territorialité et marché** dans l'émergence et dans la mise en oeuvre de l'innovation. L'analyse de ce lien nous apparaît essentielle pour comprendre les différentes dynamiques de développement qui prennent place sur des territoires spécifiques mais en articulation avec des **processus globaux mondiaux et continentaux**.

HARRISSON, D. 2002. « Le processus d'implantation de l'innovation du travail », *Interactions*, vol. 6, no 2, pp. 85-104.

L'article porte sur le **processus de diffusion de l'innovation socio-technique** auprès des membres de l'organisation. Comment les acteurs construisent et organisent les arguments afin de faire adhérer les membres dont dépend la réussite de l'innovation ? Il s'agit de traiter de l'alignement **des identités** car les bénéfices attendus de l'innovation ne sont pas automatiquement acceptés si certains acteurs ne s'y reconnaissent pas. Nous verrons comment et en quoi **l'innovation technique** diffère de **l'innovation sociale** et pourquoi cette dernière est si fragile et réversible au sein des **organisations**. La légitimation de l'innovation sociale apparaît essentielle pour que cette dernière puisse être réalisée et perdurer au sein des organisations.

HARRISSON, D. et J. CARRIÈRE, J. 1997. « Cheminement de l'innovation dans l'entreprise : jeux d'acteurs, organisation et institution », *Recherches sociographiques*, vol. XXXVIII, no 1, pp. 9-33.

À la suite de **modifications structurelles** importantes il est désormais fréquent, dans les organisations industrielles, d'observer les acteurs s'engager sur les voies de la **concertation et du partenariat**. S'appuyant sur la théorie de l'acteur-réseau, l'article présente le cheminement des agents d'un **réseau d'innovation** quant aux **règles de fonctionnement** d'une entreprise manufacturière et les jeux des agents de la gestion et du travail au coeur de celui-ci. Le **processus** se heurte toutefois à **des contraintes organisationnelles et institutionnelles** qui indiquent la clôture de l'innovation et en limitent l'étendue.

HARRISSON, D., N. LAPLANTE et L. ST-CYR. 2001. « Cooperation and Resistance in Work Innovation Networks », *Human Relations*, vol. 54, no 2, pp. 215-255.

L'étude se penche sur les **processus d'introduction des programmes** de « qualité totale » dans deux entreprises de l'industrie métallurgique dans lesquels les gestionnaires, les représentants syndicaux et les travailleurs se sont fortement impliqués à travers un **réseau d'alliances** où les intérêts de chacune des parties ont été traduits. L'émergence de ce réseau est mise en contexte en considérant les gains et les pertes des travailleurs. S'appuyant sur la théorie de l'acteur-réseau **de l'innovation**, l'article décrit la **création et la diffusion** de l'innovation par les **processus de coopération et de résistance** qui ont surgi à l'intérieur de certains groupes de travailleurs dans les deux entreprises. Les travailleurs opposés au réseau doivent avoir une forte **autonomie** face à la stratégie pour réguler le processus d'innovation afin d'imposer les conditions de leur intégration dans le réseau. Il existe une forte association entre le rôle des syndicats dans le processus d'innovation et l'atteinte de la coopération au niveau de l'atelier, mais la résistance laisse entrevoir le rôle d'un autre intermédiaire (le groupe de travail) qui refuse son intégration au **projet collectif**.

HARRISSON, D. et M. LABERGE. 2002. « Innovation, Identities and Résistance: the Social Construction of an Innovation Network », *Journal of Management Studies*, vol. 39, no^o4, pp. 497-521.

L'article porte sur le **processus de diffusion de l'innovation socio-technique** entre les travailleurs d'une grande **entreprise** de microélectronique. La théorie de l'acteur-réseau, qui s'appuie sur la sociologie des sciences et de la technologie, est appliquée à l'analyse de l'innovation socio-technique de façon à comprendre les actions qui créent et mettent en oeuvre les arguments des acteurs. Les acteurs construisent et organisent ces arguments dans le but de **diffuser l'innovation** à travers les travailleurs dont le support est essentiel au succès du projet. Les auteurs du projet d'innovation veulent changer l'état des **relations entre différents acteurs**. Dans la présente étude, l'alignement **des identités** a été établi en correspondance avec le critère défini par les gestionnaires et les ingénieurs mais les bénéfices anticipés de l'innovation, dans ce cas-ci, la technologie et le travail d'équipe, n'ont pas été automatiquement acceptés. L'analyse des **réseaux** révèle comment les arguments de persuasion qui rejettent l'ancienne réalité et qui justifient les

transformations à venir sont élaborés. Cet article révèle comment l'innovation est constituée et la forme qu'elle prend en reconstruisant la chaîne des arguments et les réponses des acteurs concernés.

HARRISSON, D., N. LAPLANTE et G. BELLEMARE. 2003. « La réorganisation du travail dans la fonction publique québécoise : un processus lent, difficile et engageant », dans (dirs). *Les échanges commerciaux et la protection des travailleurs : peuvent-ils aller de pair ?*, Sillery, Presses de l'Université Laval, pp. 353-366.

Cette étude des **processus d'innovation au travail** a été conduite dans trois départements de l'administration publique québécoise. Notre objectif était de comprendre les **partenariats** et **l'approche conjointe entre les gestionnaires et les syndicats**, la structure qui a été mise en oeuvre pour la réorganisation du travail et les résultats du processus aussi bien sur l'organisation du travail que sur les relations entre les acteurs. Habituellement deux processus sont identifiés : le processus volontaire et le processus dirigé. Le premier est conditionné par **l'expérimentation** et est construit par les **acteurs locaux**. Le second est une manière d'innover par la réglementation et par une approche du haut vers le bas. Nos observations nous permettent de dégager une troisième voie : le processus négocié. Toutefois, le caractère distinctif de l'administration publique et le haut degré de centralisation dans la **négociation collective** et la prise de décision réduisent l'intégration d'innovations qui pourraient inclure les **relations de travail** ainsi que l'organisation du travail. En conséquence, les innovations restent minimales.

KLEIN, J.-L., D.-G. TREMBLAY et J.-M. FONTAN. 2003. « Systèmes locaux et réseaux productifs dans la reconversion économique : le cas de Montréal », *Géographie, économie, société*, vol. 5, no 1, pp. XX-XX.

Ce texte s'intéresse à **la reconversion économique** de la métropole montréalaise à **l'économie du savoir**. Cette transition est marquée par l'importance croissante des entreprises de haute technologie, notamment dans les filières de la bio-pharmaceutique, de l'aéronautique et des télécommunications. À partir d'une enquête auprès de 80 entreprises, l'article analyse la place de **la proximité et du local** dans cette reconversion. L'analyse est faite à partir de certains indicateurs tels les facteurs de localisation, l'intégration productive, l'effet de la proximité sur le potentiel innovateur, **le marché local** et le **partenariat** avec les **organisations locales**. Le texte montre que l'échelle pertinente pour comprendre la dimension territoriale de la reconversion qui a lieu à Montréal est l'échelle métropolitaine. Montréal apparaît comme une combinaison de **réseaux productifs localisés** imbriqués à une échelle métropolitaine.

LAPORTE, P.-A. 2001. « Partenariat, avec ou sans démocratie », *Relations industrielles/Industrial Relations*, vol. 56, no 2, pp. 244-278.

Cet article traite des **rapports entre le partenariat et la démocratie au travail**. Sur la base d'une recherche longitudinale effectuée dans six usines de pâtes et papiers au Québec, nous dresserons d'abord un portrait des **innovations organisationnelles** et de la **participation syndicale** à la gestion. Nous en dégagerons différents cas de figure, incarnant la participation et la démocratie à des degrés très variables. La prise en compte de la dynamique des **relations entre acteurs sociaux** nous permet ensuite de construire une trajectoire de la participation syndicale à la gestion et de mettre en évidence deux configurations opposées au sein du partenariat, se distinguant selon le caractère de la démocratie salariale et l'évolution du pouvoir syndical.

LAPORTE, P.-A., G. CUCUMEL, P. R. BÉLANGER, B. LÉVESQUE et P. LANGLOIS, P. 2003. « Nouveaux modèles de travail dans le secteur manufacturier au Québec », *Recherches sociographiques*, vol. XLIV, no 2, pp. 313-347.

S'appuyant sur un sondage téléphonique mené auprès de la direction des établissements manufacturiers de 50 employés et plus au Québec, l'article se penche sur la **diffusion des nouveaux modèles de travail**. Après la présentation de la diffusion des **innovations organisationnelles**, cinq configurations ou modèles de travail seront construits. Certains affichent une rupture en regard du taylorisme, grâce à la diffusion importante du **nouveau paradigme techno-productif** et à la présence soutenue de **dispositifs participatifs**. Ces configurations sont ensuite associées à des **pratiques** de gestion des ressources humaines et de relations de travail. Enfin les modèles de travail sont mis en rapport avec les performances économiques et sociales. Les modèles se démarquant le plus par leurs innovations sont également ceux qui montrent des **performances économiques et sociales** les plus élevées.

LESEMANN, F. 2003. « La société des savoirs et la gouvernance : la transformation des conditions de production de la recherche universitaire », *Lien social et politiques*, vol. 50, pp. 17-37.

Cet article cherche à documenter, principalement à partir du cas canadien, le **processus de restructuration des rapports entre l'Université, la recherche universitaire et l'État**, exemplaire à notre avis de cette **société des savoirs** et de sa **gouvernance**. Il montre ensuite que ce processus est à l'oeuvre au niveau international et qu'il est appréhendé comme la condition indispensable d'un accroissement de la compétitivité des économies nationales. Considéré du point de vue des producteurs universitaires, ce processus met à mal, selon plusieurs, **l'autonomie** et la fonction de production de recherche fondamentale de l'Université en ce qu'il oriente profondément les thèmes et les priorités de la recherche. Ce sera là l'objet d'une troisième partie. On y constatera également que les points de vue sont divisés à l'intérieur même de l'Université entre divers acteurs qui **contrôlent** le champ de la production de recherche. Ceux-ci s'opposent tant en fonction de **traditions** de recherche que de débats, souvent anciens, relatifs à l'application des connaissances, à leur pertinence sociale ou technique, à l'interdisciplinarité, aux sources de légitimité, au statut des

utilisateurs de connaissances, etc. Enfin, dans une quatrième partie, je mettrai cette réflexion en relation avec l'histoire de la revue *Lien social et Politiques* puisque cette livraison marque la parution de son 50^e numéro et que les responsables m'ont demandé d'établir un lien entre la problématique de la gouvernance de cette société des savoirs et le parcours de cette revue.

LESEMANN, F. 2003. *Les travailleurs hautement qualifiés dans le contexte du vieillissement de la main-d'oeuvre*, Conseil de la science et de la technologie, Québec, 56 pages.

L'objectif de cette étude est de documenter, dans le cadre d'une réflexion du CST sur l'emploi dans **l'économie du savoir**, les **phénomènes entourant les fins de carrières et les possibles prolongations d'emploi** (maintien et retour en emploi) des travailleurs âgés hautement qualifiés, dans le contexte d'une pénurie appréhendée de main d'oeuvre qualifiée. La qualification est ici définie de manière exploratoire, principalement en référence aux caractéristiques de l'emploi et de la scolarité dans une économie du savoir mais en s'efforçant de tenir compte également des dimensions qualitatives des compétences et des qualifications attendues de la part des travailleurs de l'économie du savoir. Admettons-le d'emblée : la difficulté à laquelle se heurte cette étude tient à la rareté des informations disponibles sur le sujet, à l'exception de quelques études de Statistiques Canada et surtout d'une synthèse toute récente de G. Laroche du CETECH (2003). Face à cette relative pénurie, nous étayerons cette étude par des références à des travaux américains, davantage développés dans ce domaine, au risque d'inférer, avec toutes les limites que ce type de démarche entraîne, que certains constats établis aux USA peuvent avoir une pertinence au Québec et que certaines tendances identifiées aux USA risquent de se manifester également au Québec au cours des prochaines années.

LESEMANN, F. et C. GOYETTE. 2003. *Les travailleurs de l'économie du savoir*, Conseil de la science et de la technologie, Québec, 67 pages.

Bien que l'unanimité ne soit pas faite quant à la nature et à la portée réelle de **l'économie du savoir**, on peut néanmoins dégager certaines lignes de convergence, plus ou moins explicites, selon lesquelles l'apport des connaissances et de la technologie sont en train de devenir les principaux moteurs de la croissance et, donc, les garants de la prospérité économique à venir. Plusieurs déterminants sont évoqués par les analystes (**révolution technologique, libéralisation économique, reconfiguration du rapport science/économie, effets de conjoncture, aboutissement du processus depuis longtemps entamés**, etc.) pour **expliquer les changements** qui se produisent. Certains minimisent l'importance de ces **transformations**, d'autres les amplifient, les célèbrent ou les démontrent. Mais au juste qu'en est-il vraiment ? Nous allons faire le point sur cette question, en constatant qu'il y a eu au moins deux orientations majeures d'analyse de la question : l'une dominante essentiellement économique et démographique qui s'appuie principalement sur l'interprétation des données d'enquêtes statistiques; l'autre, interprétative et globale de type sociologique, qui tente de comprendre l'avènement de cette économie et de l'interpréter dans ses dimensions sociétales, en référence principalement à la société industrielle qui a historiquement donné naissance à la discipline sociologique. Notre analyse tiendra largement compte des apports des analyses de type économique puisque ce sont elles qui ont jusqu'ici décrit

cette économie du savoir avec le plus de détails, à partir des statistiques disponibles, en fonction des prémisses théoriques de cette discipline. Ce que l'on sait aujourd'hui du développement de l'économie du savoir au Québec est en effet produit très majoritairement par ce type d'études. Mais notre analyse cherchera aussi à interpréter l'évolution et le développement de cette économie dans une perspective sociétale et à mettre en évidence ce qu'un regard sociologique peut apporter à la compréhension de son développement. Nous commencerons donc par là.

LÉVESQUE, B. 2001. « Le partenariat : une tendance lourde de la nouvelle gouvernance à l'ère de la mondialisation. Enjeux et défis pour les entreprises publiques et d'économie sociale », Cahiers du CRISES, Collection Études théoriques, no ET0104, 17 pages.

Notre exposé comprend deux parties. Dans une première, nous tenterons de caractériser à grands traits les diverses modalités de coordination de l'activité économique, ce qui permettra de bien spécifier les **nouvelles formes de coopération** tels **les réseaux et le partenariat** par rapport à d'autres formes organisationnelles tels les holdings ou encore les cartels. Dans une deuxième partie, nous situerons les nouvelles formes de coopération entre les entreprises dans ce qui nous semble devoir être **un nouveau modèle de développement** ou ce que d'autres appellent un nouvel esprit du capitalisme. En conclusion, nous tenterons de cerner les enjeux et défis de ces nouvelles modalités de coordination de l'activité économique pour les **entreprises d'économie publique et d'économie sociale**.

LÉVESQUE, B. 2002. « Les entreprises d'économie sociale, plus porteuses d'innovations sociales que les autres ? », Cahiers du CRISES, Collection Études théoriques, no ET2005, 23 pages.

Présenter le cheminement du CRISES pour préciser ce que nous entendons par **innovations sociales**. Comment et pourquoi les innovations sociales occupent une place plus importante dans le nouveau capitalisme. Mettre en lumière le potentiel d'innovation sociale que représente ce que nous appelons l'**économie sociale** et cela tant d'un point de vue micro que macro.

LÉVESQUE, B. et F. CREVIER. 2002. « Les impacts des parcs scientifiques à travers la contribution des innovations sociales et des sciences sociales et humaines », Cahiers du CRISES, Collection Études théoriques, no ET0210, 20 pages.

Notre exposé tentera de montrer l'importance **des innovations sociales** et par la suite la contribution incontournable des sciences sociales et humaines fondamentales et appliquées dans les **parcs scientifiques et techniques** tels qu'ils existent présentement. Cela pourrait conduire à élargir le concept de parcs scientifiques et technologiques pour y inclure les parcs et les agglomérations d'entreprises qui misent autant sinon plus sur les innovations sociales que sur les **innovations technologiques**. Enfin, si notre analyse est correcte, il s'ensuivrait que les impacts des parcs scientifiques et techniques seraient plus larges que ceux généralement avancés.

Notre argumentation consistera à montrer premièrement que les parcs scientifiques et techniques s'inscrivent pleinement dans un **nouveau modèle de développement**, deuxièmement qu'ils font appel non seulement **au marché** mais à une diversité de **modalités de coordination** de leurs activités et troisièmement que les innovations technologiques sont inséparables des innovations sociales de sorte que la contribution des sciences sociales et humaines apparaît incontournable. En conclusion, nous tenterons de dégager quelques pistes pour **une évaluation** plus exhaustive des impacts des parcs scientifiques et techniques.

Notre principale conclusion est relativement simple : les parcs scientifiques et technologiques sont des innovations sociales dont l'objectif relativement commun est de tirer avantage d'une manière inédite des résultats de la recherche universitaire, étant bien entendu que chacun d'entre eux porte des objectifs bien spécifiques. Si les premiers parcs scientifiques et technologiques sont apparus entre les deux guerres, il a fallu néanmoins attendre les années 1980 pour que cette innovation sociale **se diffuse** à large échelle, une période où innovations technologiques et innovations sociales sont plus intimement liées. Cette conclusion permet de poser autrement la question des impacts des parcs scientifiques. En effet, les recherches réalisées jusqu'ici ont tendance à conclure que les parcs scientifiques et technologiques sont plus souvent qu'autrement des demi-succès et qu'il faut attendre parfois deux décennies avant que le nombre d'emplois produit soit clairement significatif. Même si cela est exact pour bien des cas, nous pensons que les impacts de ces parcs sont beaucoup plus larges et diffus. Cependant faute de ne pas avoir complètement compris l'originalité que représentent **ces initiatives** et la diversité de leurs **pratiques**, les parcs scientifiques et technologiques ne produisent sans doute pas tous les impacts dont ils sont capables. À cet égard, la contribution des sciences sociales et humaines pourrait permettre de tirer pleinement avantage de cette innovation sociale que constitue le parc scientifique et technologique.

En conséquence, nous ne demandons pas aux parcs scientifiques et technologiques de renoncer à leur métier, mais nous les invitons simplement à faire davantage appel à l'expertise des sciences sociales et humaines et à **tisser des liens conséquents**, y compris avec le monde universitaire et la société civile. Cette ouverture qui pourrait leur permettre d'être plus innovateurs, plus performants et plus utiles socialement, passe par la prise de conscience de la dimension sociale de l'économie et du caractère indissociable de l'innovation sociale et de l'innovation technologique.

LÉVESQUE, B. 2003. « Vers un modèle québécois de seconde génération ? », Cahiers du CRISES, Collection Études théoriques, no ET0303, 16 pages.

Notre contribution est structurée en deux parties. Dans une première, nous tentons de caractériser à grands traits le **modèle de la Révolution tranquille**, pour ensuite montrer qu'il a été remis en question depuis plusieurs années, tant par la gauche que par la droite (avec toutes les nuances que supposent ces termes). Dans une seconde partie, nous avançons l'hypothèse de l'émergence **d'un nouveau paradigme de développement** qui pourrait fonder un modèle québécois de seconde génération (les couleurs dominantes de ce modèle ne sont pas complètement arrêtées, d'où l'importance d'en débattre). Enfin, si « l'écoulement de l'histoire » se caractérise par la

« simultanée paradoxale de la continuité/discontinuité » nous mettons ici volontairement l'accent sur les éléments **de discontinuités** pour mieux mettre en évidence les **innovations et les transformations** en cours.

MALO, M.-C., B. LÉVESQUE et J.-P. Girard. 1998. « Entrepreneuriat et développement coopératifs : le modèle québécois », Cahiers du CRISES, Collection Études théoriques, no ET9801, 26 pages.

Le **mouvement coopératif** canadien comprend un mouvement anglophone et un mouvement francophone principalement concentré dans la province de Québec. Cet article porte exclusivement sur le mouvement coopératif québécois. Il comporte deux parties. La première section fait état de la variété d'organisations coopératives issues de **l'entrepreneuriat collectif**. La deuxième partie porte sur les **systèmes d'appui** à l'entrepreneuriat et au développement coopératif: le système gouvernemental, le système coopératif sectoriel et le système inter coopératif transversal. En conclusion, les auteurs expliquent le **renouveau coopératif** en avançant deux hypothèses ; d'une part, le rééquilibrage coopératif du Mouvement Desjardins qui imposerait à ce dernier de faire du développement coopératif un enjeu stratégique; d'autre part, celle d'un entrepreneuriat collectif renouvelé par le **mouvement de l'économie sociale et solidaire**. Enfin, ils précisent les influences de modèles étrangers sur le processus de **reconfiguration** du système coopératif québécois.

PETITCLERC, M. 2003. « Rapport sur les innovations sociales et les transformations sociales », Bilan annuel 2002-2003, CRISES, XX pages.

Au cours des dernières années, le CRISES a organisé quelques séminaires afin de convier à « un renouvellement continu des perspectives en vue de produire des connaissances nouvelles dans le domaine des innovations et transformations sociales. » Ce rapport est donc une première réponse, évidemment partielle, à ce défi commun. Plus précisément, il doit servir de base de réflexion pour une discussion entre les chercheurs du CRISES lors de l'opération bilan de juin 2003. Soulignons tout de suite que nous n'avons tenu compte que d'une petite partie de la production du CRISES. En effet, les préoccupations de recherche sont trop souvent diversifiées et trop riches pour permettre, étant donné le temps alloué, la rédaction d'une synthèse exhaustive de la recherche. Ce rapport n'a donc aucune prétention d'exhaustivité. Et même sans cette prétention, l'un des problèmes fondamentaux dans la rédaction de ce rapport a été de dégager un sens général des travaux consultés. Dans ce contexte, plutôt que d'accumuler « pêle-mêle » les citations et les références, nous avons tenté de prendre du recul, d'adopter une perspective analytique et de proposer une sorte de canevas de recherche pour les travaux futurs. Nous sommes conscients que ce choix comporte de nombreux risques. Toutefois, nous croyons que c'est seulement en adoptant une telle perspective analytique que nous pourrions comprendre ce champ de recherche et partant, d'appuyer plus efficacement les chercheurs du CRISES dans le développement de l'inter axe.

SAUCIER, C. 2002. « Développement et économie sociale dans la région du Bas-Saint-Laurent (Québec) » dans Tremblay et Tremblay (dirs). *Développement local, économie sociale et démocratie*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, pp. 127-149.

Nous présentons dans ce texte un portrait et une analyse de quelques cas **d'entreprises d'économie sociale** actives dans la région du Bas-Saint-Laurent. Ces monographies ne peuvent à elles seules fournir une image reproduisant l'ensemble de l'univers de l'économie sociale bas-laurentienne, sa diversité, son étendue. Les cas auxquels nous nous sommes intéressés ont toutefois valeur d'exemplarité ; ils parlent au nom de plusieurs autres tant par les objectifs d'action poursuivis, la nature des acteurs sociaux mobilisés, les types d'activités déployés et l'importance des enjeux soulevés. **Ces initiatives** se situent en milieu rural. Elles concernent des collectivités locales et des groupes devant faire face à des **difficultés socio-économiques** et qui interviennent sur ces problèmes afin de contrer le mal-développement. Afin de bien comprendre le contexte dans lequel ils agissent, nous dresserons, dans une première partie, un portrait socio-historique du milieu régional nous renvoyant à des considérations démographiques, économiques et liées à la situation de l'emploi. Nous ferons également un bref retour sur les politiques et les stratégies de développement qui ont marqué l'évolution du territoire bas-laurentien au cours des trente dernières années. Dans une seconde partie, nous nous attarderons à la présentation des cas eux-mêmes et aux éléments d'analyse qui s'en dégagent. La troisième et dernière partie insistera sur quelques enjeux centraux liés à l'économie sociale contemporaine.

SAUCIER, C. et M. LÉGARÉ. 2003. « Les entreprises d'économie sociale en aide domestique et leurs dynamiques territoriales », dans Vaillancourt, Aubry et Jetté (dirs). *L'économie sociale dans les services à domicile*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, pp. 261-282.

Ce chapitre est consacré aux **entreprises d'économie sociale** en aide domestique (EESAD) et aux dynamiques territoriales qui les animent. Quels apports ces entreprises entretiennent-elles avec les territoires? Dans quelles **dynamiques locales ou régionales** les EESAD s'insèrent-elles? Nous traiterons de ces questions à partir de cinq thématiques. La première est celle des **liens fondateurs prévalant** entre les Centres locaux de services communautaires (CLSC), les EESAD et les divers organismes du milieu au moment de l'émergence des entreprises en aide domestique. La création des EESAD se réalise dans un contexte de liens étroits entre, d'une part, les organisateurs des CLSC déjà implantés dans les territoires que souhaitent desservir les comités promoteurs et d'autre part, ces mêmes **comités promoteurs** qui président à la mise sur pied des entreprises en aide domestique. La deuxième thématique est celle de la représentativité territoriale des administrateurs membres du conseil d'administration des EESAD. La troisième thématique concerne l'offre de services des EESAD et son lien avec la couverture du territoire visé. La quatrième thématique s'intéresse à **l'impact** des entreprises en aide domestique sur leurs collectivités régionales. La dernière thématique est celle de l'ampleur, de la vitalité et de l'impact des **réseaux d'acteurs** dans lesquels les EESAD évoluent. 13 études de cas réparties dans 17 régions administratives.

TREMBLAY, D.-G., J.-L. KLEIN, J.-M. FONTAN et S. ROUSSEAU. 2003. « Proximité territoriale et innovation : une enquête sur la région de Montréal », *Revue d'économie régionale et urbaine*, vol. 5, pp XX-XX.

L'effet de la **proximité** sur le développement a suscité beaucoup d'intérêt dans les dernières années. À ce sujet Storper a posé l'hypothèse d'une nouvelle configuration gagnante pour le 3^e

millénaire, soit une **configuration fondée sur l'innovation, les organisations et le territoire**. Notre recherche a été menée auprès des entreprises de trois secteurs de haute technologie à Montréal (bio pharmaceutique, télécommunication et aéronautique) et avait pour but d'identifier les effets de la proximité sur l'innovation et le développement local, par le biais d'entrevues et de collecte de données. Nous constatons que la proximité physique se combine avec la **proximité institutionnelle** et que la combinaison de ces deux manifestations de la proximité contribue à la **structuration d'un espace métropolitain d'innovation**.

VAILLANCOURT, Y., F. AUBRY et C. JETTÉ. 2003. « Introduction / conclusion » dans Vaillancourt, Aubry et Jetté (dirs). *L'économie sociale dans les services à domicile*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, pp. 1-7 et pp. 283-316.

Nous avons tenté de cerner le contexte d'émergence et la place de **l'économie sociale** dans **les transformations** en cours à l'intérieur d'un domaine spécifique de politiques sociales, soit celui des politiques de soutien à domicile. Avec d'autres chercheurs et à l'instar de la dernière politique nous nous intéressons à la configuration que prend le partage des responsabilités qui s'instaure entre les différentes ressources qui offrent des services de soutien à domicile au Québec. Il est vrai que nous examinons ce partage des responsabilités avec un regard que certains qualifient d'optimiste puis que nous croyons que l'économie sociale peut jouer un rôle à la fois plus important et plus positif dans **la reconfiguration des politiques sociales**. Si notre regard peut paraître optimiste, c'est probablement que nous rejetons l'explication voulant que l'ensemble des transformations actuelles dans le domaine de politiques sociales et économiques soit la conséquence de **diktats imposés par l'ultralibéralisme économique** qui sévit dans plusieurs contrées du monde. Nos analyses prennent en considération la place de plus en plus grande qu'occupe l'économie sociale au Québec, situation qui contraste avec elle prévalant dans d'autres territoires nationaux ou provinciaux en Amérique du nord. Nos analyses reconnaissent également que les **mouvements sociaux** ont été et sont encore aujourd'hui un moteur de **changement** au Québec en raison de leur capacité à **négoier des compromis** – plus ou moins avantageux selon le rapport de force, l'époque, le contexte sociopolitique, etc. – à travers les luttes sociales qui façonnent les **institutions** de nos sociétés.

Cette perspective analytique nous permet, dans le contexte actuel, de distinguer les **innovations sociales** porteuses de **l'intérêt général** des **nouveaux arrangements institutionnels** dictés par **les valeurs néolibérales** (prises dans le sens d'une « fétichisation » de l'économie **de marché** et de l'entreprise privée à but lucratif), tout en étant conscients des dangers réels de voir le néolibéralisme « instrumentaliser » **les initiatives** de l'ÉS si celles-ci ne sont pas portées par les mouvements sociaux.

BIBLIOGRAPHIE

- ARANGUIZ, M. et J.-M. FECTEAU. 1998. « Le problème historique de la pauvreté extrême et de l'errance à Montréal depuis la fin du 19^e siècle ». *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 2, no 1, pp. 83-98.
- BELLEMARE, G. 1999. « Marketing et gestion des ressources humaines postmodernes. Du salarié-machine au salarié-produit ? », *Sociologie du travail*, vol. 41, no 1, pp. 90-103.
- BELLEMARE, G. 2000. « End Users: Actors in the Industrial Relations System? » *British Journal of Industrial Relations*, vol. 38, no 3, pp. 383-405.
- BELLEMARE, G. et C.-D. BOUCHARD. 2003. « La gestion par les compétences dans la fonction publique fédérale ». *Optimum Online : La revue de gestion du secteur public*, vol. 33, no 1, 10 pages.
- BERNIER, L., M. J. BOUCHARD et B. LÉVESQUE. 2002. « La prise en compte de l'intérêt général au Québec. Nouvelle articulation entre l'intérêt individuel, collectif et général » dans Enjolras et Napoli (dirs). *Économie plurielle et régulation socio-économique*, CIRIEC, pp. 49-71.
- BÉLANGER, P. R., P.-A. LAPOINTE et B. LÉVESQUE. 2002. « Workplace Innovation and the Role of Institutions ». dans Murray, Bélanger, Giles et Lapointe (dirs). *Work and Employment Relations in the High Performance Workplace*, Continuum, pp. 150-180.
- BOUCHARD, M., G.-L. BOURQUE et B. LÉVESQUE. 2000. « L'évaluation de l'économie sociale dans la perspective des nouvelles formes de régulation socio-économique de l'intérêt général ». Cahiers du CRISES, no ET0013, Collection Études théoriques, 25 pages.
- BOUCHARD, M. 2004. « Vers une évaluation multidimensionnelle et négociée de l'économie sociale ». *Revue internationale de l'économie sociale - RECMA*.
- BOUCHARD, M. et J. RONDEAU. 2004. « Le financement de l'économie sociale, à la croisée des intérêts privés et publics. Le cas du réseau d'investissement du Québec ». *Économie et solidarités*, vol. 34, no 1.
- BOUCHER, J. L. 2001. « Transformations sociales et orientation de la société », dans Boucher et Sofia (dirs). *Mutations de société et quête de sens. Une rencontre entre des sociologues bulgares et québécois*, Éditions LIK, pp. 19-44.
- BOUCHER, J. L. 2004. « Vers un nouveau modèle associatif dans le secteur du logement au Québec ». *Sociologies Pratiques*, vol. 9.

- BOULIANNE, M. 2001. « L'agriculture urbaine au sein des jardins collectifs québécois ; Empowerment des femmes ou « domestication de l'espace public » ». *Anthropologie et Sociétés*, vol. 25, no 1, pp. 63-80.
- BOULIANNE, M. 2002. « La participation dans quel sens ? L'exemple des organisations communautaires et de l'agriculture urbaine dans les villes de Mexico et de Cuernavaca ». *Anthropologica*, vol. 43, no 2, pp. 197-207.
- BOULIANNE, M. 2003. « Mondialisation et marchandisation de la santé : des tendances fortes qui débordent les cadres nationaux », dans Saillant et Boulianne (dirs). *Transformations sociales, genre et santé : perspectives critiques et comparatives*, Québec, Presses de l'Université Laval/l'Harmattan, pp. 17-19.
- BOULIANNE, M. 2003. « Les mouvements sociaux, l'État et la dimension politique des transformations structurelles du capitalisme » dans Saillant et Boulianne (dirs). *Transformations sociales, genre et santé : perspectives critiques et comparatives*, Québec, Presses de l'Université Laval/l'Harmattan, pp. 231-233.
- BOULIANNE, M. 2003. « Dé-marchandisation des soins de santé et construction socio-historique des genres », dans Saillant et Boulianne (dirs) *Transformations sociales, genre et santé : perspectives critiques et comparatives*, Québec, Presses de l'Université Laval/l'Harmattan, pp. 117-119.
- CLOUTIER, J. 2003. « Qu'est ce que l'innovation sociale », Cahiers du CRISES, Collection Études théoriques, no ET0314, 55 pages.
- COMEAU, Y. 2001. « La structuration des stratégies du mouvement associatif : l'émergence et la diffusion du développement économique communautaire », dans Dorvil (dir.). *Problèmes sociaux. Tome 1: Théories et méthodologies*, Québec, Presses de l'Université du Québec, pp. 335-355.
- COMEAU, Y. 2001. « Les pratiques et les défis de la coopération face à la marginalisation », dans Gagnon (dir.). *Le mouvement coopératif au coeur du XXI^e siècle*, J.-P. Québec, Presses de l'Université du Québec, pp. 75-98.
- COMEAU, Y. et C. DEMERS. 2003. « La structuration de l'aide à domicile au Québec », *Le sociographe*, vol. 11, pp. 49-57.
- COMEAU et al. 2004. Demande de subvention FQRSC.
- CRISES (non daté). *Présentation du CRISES*, 13 pages.
- FAVREAU, L. 1998. « L'insertion conjuguée avec le développement économique communautaire ». dans Defourny, Favreau et Laville (dirs). *Économie sociale et insertion : bilan international*, Paris, Desclée de Brouwer: pp. 159-182.
- FAVREAU, L. 2000. « Économie sociale et développement dans les sociétés du Sud », *Économie et solidarités*, vol. 31, no 2, pp. 45-65.

- FAVREAU, L. et S. VAN KAMENADE. 2000. « Coopération Nord-Sud et économie sociale : l'expérience de Développement et Paix », *Économie et solidarités*, vol. 31, no 2, pp. 10-40.
- FECTEAU, J. M. 1999. « La mise en oeuvre des minima sociaux. Une économie historique du minimum propos sur les origines de l'État providence », *Lien social et politiques*, vol. 42, pp. 61-70.
- FECTEAU, J. M. 2002. « La dynamique sociale du catholicisme québécois au 19e siècle. Éléments pour une réflexion sur les frontières et les conditions historiques de possibilités du social », *Histoire sociale*, vol. 35, no 70, pp. 497-515.
- FONTAN, J.-M., J.-L. KLEIN et B. LÉVESQUE. 2004. « Lutte pour l'emploi et gouvernance économique : le modèle montréalais », dans Jouve et Philips (dirs), *Qui gouverne les villes ?*, 16 pages.
- FONTAN, J.-M., J.-L. KLEIN et D.-G. TREMBLAY. 2004. « La mise en oeuvre de l'innovation socio-territoriale ». dans Fontan, Klein et Tremblay (dirs), *Innovation socio-territoriale et reconversion économique*, vol. 6, no 2, pp. 115-128.
- HARRISSON, D. 2002. « Le processus d'implantation de l'innovation du travail », *Interactions*, vol. 6, no 2, pp. 85-104.
- HARRISSON, D. et J. CARRIÈRE. 1997. « Cheminement de l'innovation dans l'entreprise : jeux d'acteurs, organisation et institution », *Recherches sociographiques*, vol. XXXVIII, n° 1, pp. 9-33.
- HARRISSON, D., N. LAPLANTE et L. ST-CYR. 2001. « Cooperation and Resistance in Work Innovation Networks », *Human Relations*, vol. 54, no 2, pp. 215-255.
- HARRISSON, D. et M. LABERGE. 2002. « Innovation, Identities and Résistance: the Social Construction of an Innovation Network », *Journal of Management Studies*, vol. 39, no 4, pp. 497-521.
- HARRISSON, D., N. LAPLANTE et G. BELLEMARE. 2003. « La réorganisation du travail dans la fonction publique québécoise : un processus lent, difficile et engageant », dans (dirs). *Les échanges commerciaux et la protection des travailleurs : peuvent-ils aller de pair ?*, Sillery, Presses de l'Université Laval, pp. 353-366.
- KLEIN, J.-L., D.-G. TREMBLAY et J.-M. FONTAN. 2003. « Systèmes locaux et réseaux productifs dans la reconversion économique : le cas de Montréal », *Géographie, économie, société*, vol. 5, no 1.
- KLEIN et al. 2004. Demande de subvention FQRSC.
- LAPOINTE, P.-A. 2001. « Partenariat, avec ou sans démocratie », *Relations industrielles/Industrial Relations*, vol. 56, no 2, pp. 244-278.

- LAPOINTE, P.-A., G. CUCUMEL, P.R. BÉLANGER, B. LÉVESQUE et P. LANGLOIS, P. 2003. « Nouveaux modèles de travail dans le secteur manufacturier au Québec », *Recherches sociographiques*, vol. XLIV, no 2, pp. 313-347.
- LESEMANN, F. 2003. « La société des savoirs et la gouvernance : la transformation des conditions de production de la recherche universitaire », *Lien social et politiques*, vol. 50, pp. 17-37.
- LESEMANN, F. 2003. *Les travailleurs hautement qualifiés dans le contexte du vieillissement de la main-d'oeuvre*, Conseil de la science et de la technologie, Québec, 56 pages.
- LESEMANN, F. et C. GOYETTE. 2003. *Les travailleurs de l'économie du savoir*, Conseil de la science et de la technologie, Québec, 67 pages.
- LÉVESQUE, B. 2001. « Le partenariat : une tendance lourde de la nouvelle gouvernance à l'ère de la mondialisation. Enjeux et défis pour les entreprises publiques et d'économie sociale », Cahiers du CRISES, Collection Études théoriques, no ET0104, 17 pages.
- LÉVESQUE, B. 2002. « Les entreprises d'économie sociale, plus porteuses d'innovations sociales que les autres ? », Cahiers du CRISES, Collection Études théoriques, no ET2005, 23 pages.
- LÉVESQUE, B., et F. CREVIER. 2002. « Les impacts des parcs scientifiques à travers la contribution des innovations sociales et des sciences sociales et humaines », Cahiers du CRISES, Collection Études théoriques, no ET0210, 20 pages.
- LÉVESQUE, B. 2003. « Vers un modèle québécois de seconde génération ? », Cahiers du CRISES, Collection Études théoriques, no ET0303, 16 pages.
- MALO, M.-C., B. LÉVESQUE et J.-P. GIRARD. 1998. « Entrepreneuriat et développement coopératifs : le modèle québécois », Cahiers du CRISES, Collection Études théoriques, no ET9801, 26 pages.
- PETITCLERC, M. 2003. « Rapport sur les innovations sociales et les transformations sociales », Bilan annuel 2002-2003, CRISES.
- SAUCIER, C. 2002. « Développement et économie sociale dans la région du Bas-Saint-Laurent (Québec) » dans Tremblay et Tremblay (dirs). *Développement local, économie sociale et démocratie*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, pp. 127-149.
- SAUCIER, C. et M. LÉGARÉ. 2003. « Les entreprises d'économie sociale en aide domestique et leurs dynamiques territoriales », dans Vaillancourt, Aubry et Jetté (dirs). *L'économie sociale dans les services à domicile*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, pp. 261-282.
- TREMBLAY, D.-G., J.-L. KLEIN, J.-M. FONTAN et S. Rousseau. 2003. « Proximité territoriale et innovation : une enquête sur la région de Montréal », *Revue d'économie régionale et urbaine*, vol. 5.

VAILLANCOURT, Y., F. AUBRY et C. JETTÉ. 2003. « Introduction / conclusion » dans Vaillancourt, Aubry et Jetté (dirs). *L'économie sociale dans les services à domicile*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, pp. 1-7 et pp. 283-316.